



MAI 2016

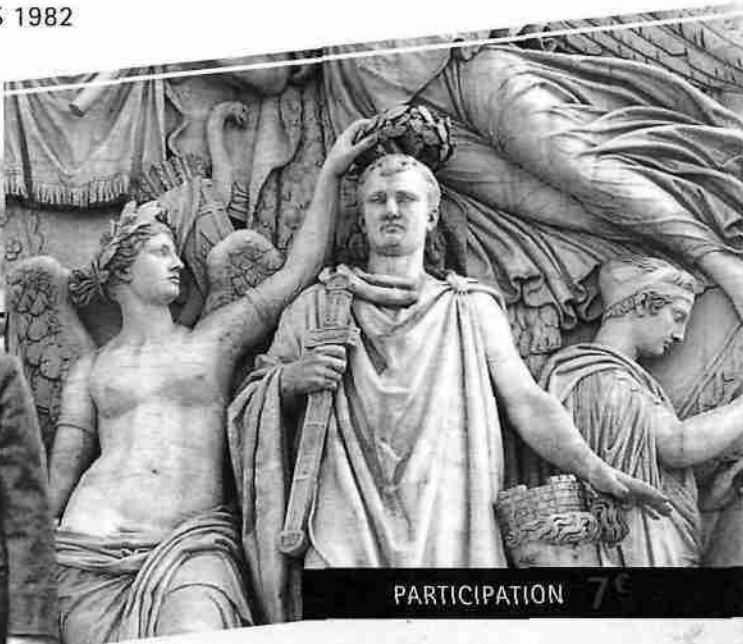
BULLETIN DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE REZÉ

L'AMI *de* REZÉ

N° 79

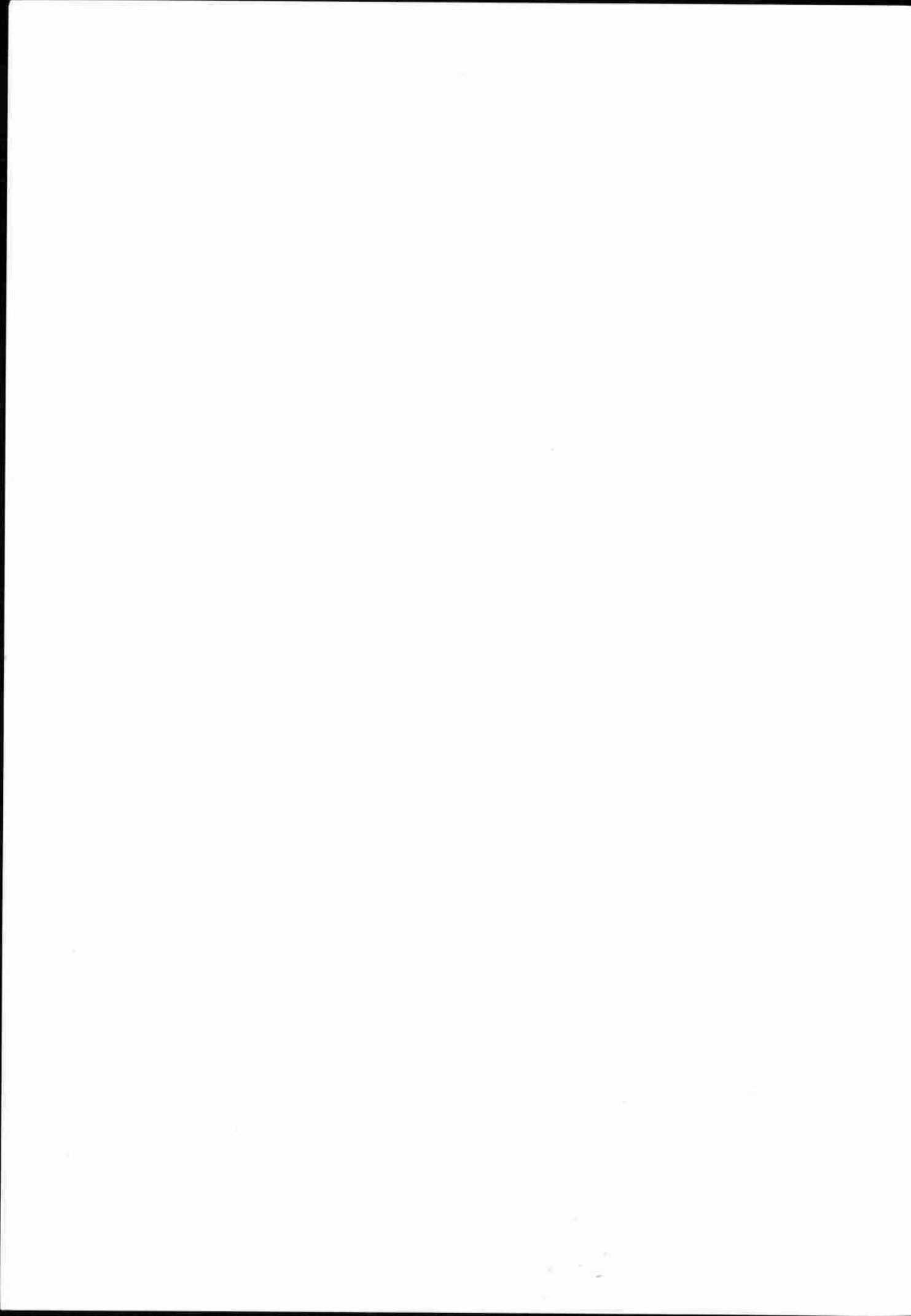
Promouvoir l'histoire et défendre le patrimoine de la cité

DEPUIS 1982



PARTICIPATION 79





MOT DU PRÉSIDENT



LE NUMÉRO 78 de notre revue a connu une diffusion tout à fait exceptionnelle et nous nous en félicitons en espérant pouvoir intéresser durablement les nouveaux adhérents.

Nous avons reçu une lettre de **Marcel Thomazeau** qui, à 94 ans, suit toujours avec attention les publications de notre association depuis sa retraite marseillaise. Avec Marcel Brégeon, tué par les nazis, il était l'animateur de la Résistance communiste à Rezé jusqu'à son arrestation et sa déportation. Rappelons qu'il sortit de camp de Mauthausen sur un brancard et inconscient. Il nous donne son appréciation sur le rapport établi par le curé François Moreau.

Dans ce numéro, **Isidore Impinna** traite d'abord de la polémique engendrée par les obsèques de **Julien Douillard** et relayée par la presse en 1909, affaire caractéristique de cette époque. Notre ami revient ensuite sur la Première Guerre mondiale à travers deux articles, l'un consacré aux problèmes engendrés par la présence des troupes stationnées à Rezé, l'autre à la vie chère telle que la ressentaient les Rezéens.

Yann Vince remonte plus loin dans le temps avec les Rezéens dans la Grande Armée, celle de Napoléon 1er, et nous restitue particulièrement le parcours de trois militaires, engagés volontairement dans les troupes de la République en 1793, au plus fort de la Révolution, combattant à travers l'Europe sur les champs de bataille, y gagnant même des galons de lieutenant pour deux d'entre eux, pour finalement rentrer à Rezé pour y finir leurs jours.

Jacques Daniel est du groupe travaillant sur la Première Guerre mondiale. *Il aborde ici, dans une étude, son aspect mémoriel plein de contrastes. Tout le monde n'en tire pas les mêmes leçons.*

Pour ce qui me concerne, je retourne à l'Antiquité et à la toponymie avec la formation du nom de la ville de Nantes.

Bonne lecture à tous

Michel KERVAREC

Photographie

Le départ des volontaires par Rude.

Arc de triomphe (détail), Paris.



Sommaire

7^{.1}

LES OBSÈQUES
de Julien Douillard
Isidore IMPINNA

21^{.2}

DES SOLDATS
qui perturbent les Rezéens
Isidore IMPINNA

31^{.3}

LES PROFITEURS
de la Grande Guerre
Isidore IMPINNA

47^{.5}

DES REZÉENS
dans la Grande Armée
Yann VINCE

35^{.4}

LA MÉMOIRE
de la Grande Guerre
Jacques DANIEL

77^{.6}

NAMNÈTES /NANTES
Étude toponymique
Michel KERVAREC

87

ADHÉSION
À LA SOCIÉTÉ DES
AMIS DE REZÉ

83

PAROLES
AUX LECTEURS
Correspondances

89^{.rdv}

MARDIS
DE L'HISTOIRE
LES CONFÉRENCES

Photo 1.
*Cimetière
de St-Paul*

2.
*Tombe de Julien
Douillard*



LES OBSÈQUES DE

Julien Douillard

EN 1909



1

Isidore IMPINNA

Sources

Archives historiques de l'évêché de Nantes
Archives municipales de Rezé
Histoire municipale de la Révolution
à nos jours – Yann Vince

LES OBSÈQUES

Polémique

DE JULIEN DOUILLARD

Présentation

Le samedi 17 juillet 1909 mourait à Rezé, Julien Douillard, conseiller municipal et adjoint au maire. Ce patronyme évoque aujourd'hui, pour de nombreux Rezéens, le nom d'une rue ou celui d'un gymnase situé près du cimetière Saint-Paul. Il y a plus d'un siècle, ses obsèques religieuses soulevèrent une vive polémique relayée par la presse, «Le Populaire» (journal républicain), «Le Combat» et «l'Express de l'Ouest» (deux journaux conservateurs). Nous publions leurs articles, soigneusement découpés et collés sur le livre de paroisse par le curé de Saint-Paul, Léon Hervouët. Ces articles suivent une mise au point du curé sur le déroulement des événements qui ont suivi la mort de J. Douillard, déclenchant la colère de certains conseillers municipaux républicains. Le livre de paroisse d'où sont tirés ces documents est le journal de bord du curé sur lequel il note les petits et grands événements de la paroisse afin de les transmettre à son successeur; celui de St-Paul est conservé aux Archives historiques de l'évêché de Nantes.

Pour comprendre cette polémique, il nous faut connaître la personnalité des acteurs au centre de l'affaire, les pratiques religieuses de ce début du 20^e siècle ainsi que le contexte politique.

Document I

MISE AU POINT DU CURÉ

Le denier de la foi

Léon Hervouet

« L'affichage des prescriptions pontificales et épiscopales, au bas de l'église justifia l'absence des honneurs refusés à M. Douillard et rappela à plusieurs paroissiens l'obligation de participer au denier de la foi »



Denier de la foi – Directives pontificales et épiscopales suivies pour la sépulture de M. J. Douillard après refus du denier de la foi, fait par lui et les siens. Sépulture de M. Douillard en 8^e classe au lieu de la 3^e demandée par la famille

Le dimanche 18 juillet, à l'issue de la messe de 9 h, un parent de M. J. Douillard, décédé la nuit précédente va à la sacristie demander pour ce défunt, une sépulture de 3^e classe pour le mardi suivant 20 juillet à 3h. La sépulture fut accordée pour ce jour et heure, par M. le curé, mais à la 8^e ou dernière classe, parce que M. Douillard et les siens avaient refusé formellement le denier du culte en 1907 à Mesdames Champenois et Reffé ; en 1908 à M. Poupard, vicaire de la paroisse et cela par application des directives de S.S Pie X en date du

8 octobre 1907 et de Monseigneur l'évêque de Nantes du 16 février 1908 et du 6 février 1909. Après la grande messe, un ami du défunt vint discuter le refus justifié avec M. le curé qui exprima son vif et sincère regret d'être obligé de le maintenir. La cérémonie eut lieu au jour et à l'heure fixée sans aucun accident. L'assistance très nombreuse garda une tenue parfaitement correcte. L'affichage des prescriptions pontificales et épiscopales, au bas de l'église, justifia l'absence des honneurs refusés à M. Douillard et rappela à plusieurs paroissiens l'obligation de participer au denier de la foi. Dans les jours qui suivirent, on reçut un bon nombre d'offrandes par ceux ou celles qui n'ayant point acquitté leur dette de la foi, ne voulant pas, disaient-ils eux-mêmes, s'exposer eux et les leurs, à la privation d'honneurs dans les cérémonies religieuses pour n'avoir pas rempli leur devoir de vrais et bons catholiques. Plusieurs journaux de Nantes ont écrits quelques articles sur cet événement paroissial Saint-Paul; les voici par ordre et par date de leurs publications.

Document II

22 JUILLET 1909

Journal

Le Populaire

« La douleur de la foule qui suivait Douillard valait mieux, au reste, que quelques cierges de plus brûlant autour du catafalque. »



Les obsèques de Julien Douillard ont eu lieu hier, à Rezé, au milieu d'une foule considérable. Remarqués dans l'assemblée : MM. Huet, maire de Saint-Aignan ; Babonneau, maire de Bouaye ; Gouillard, adjoint au maire de Nantes ; Guihard, Desfossés, directeurs d'écoles à Nantes, et de nombreux représentants des communes voisines. Le char funèbre disparaissait sous les fleurs. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Vigier, maire de Rezé ; Daguin, juge de paix cantonal ; Sauvestre, ancien maire ; Gautret, son ancien collègue ; Patry, doyen du conseil municipal, et Vélasque, président du comité républicain de Rezé. Derrière la famille, défilait le conseil municipal, ayant à sa tête MM. Roiné et Fouquet, adjoints. Une délégation des quatre écoles de la commune encadrait le défilé ; de très nombreux bouquets, portés par les enfants, suivaient le cercueil ; puis venaient les couronnes offertes par le conseil municipal, le comité républicain de Rezé, la Bibliothèque populaire, la Société de secours mutuels la Fraternelle de Rezé... M. Roch avait télégraphié le regret que lui causait la perte de son ami Douillard.

Au cimetière, un discours fut prononcé par M. Vigier, au nom du conseil municipal.

Le maire rappela les vertus civiques et la grande foi républicaine du défunt, son dévouement aux choses communes et les nombreuses fondations d'œuvres sociales auxquelles il présida.

M. Roiné, dans son discours extrêmement touchant, prononcé au nom de la mutualité scolaire de Rezé, parla du fondateur de cette œuvre intéressante et dit quel homme de bien il avait été.

M. Vélasque, président du comité républicain, s'est étendu sur le rôle politique de M. Douillard, républicain militant ayant combattu pour la liberté sous l'Empire et ayant tenté, il y a trente ans, le groupement des forces et surtout des jeunes républicains dans la commune, groupement auquel on revient aujourd'hui.

Les honneurs religieux lui avaient été refusés par le curé de Saint-Paul. Une protestation indignée s'est élevée avec juste raison. Douillard n'était pas clérical, mais d'une libéralité extrême ; il y a peu de temps, des réparations à l'église du dit curé étaient votées par lui ; il exprimait à haute voix sa façon de voir à ce sujet en disant que la plus grande facilité devait être donnée à tous les concitoyens pour manifester leurs opinions religieuses ou républicaines. Mais, il y a des gens auxquels la reconnaissance n'éclaire pas la raison et n'indique pas les convenances.

La douleur de la foule qui suivait Douillard valait mieux, au reste que quelques cierges de plus brûlant autour du catafalque.

Document III

25 JUILLET 1909

Journal

Le Combat

« Charbonnier est maître chez lui, et puisqu'on ne voulut pas le connaître avant sa mort, il ne lui plaît pas de vendre sa marchandise à celui qui la dédaigna toute sa vie, c'est son affaire, et, s'il avait voulu être logique jusqu'au bout, il devait lui refuser complètement ses services. »



SAINT-PAUL DE REZÉ

Mardi dernier, on conduisait à sa dernière demeure M. Douillard Julien, ex-adjoint au maire de Rezé. M. Douillard était un républicain de vieille date, au moment où il n'était pas avantageux d'oser affirmer ses convictions républicaines. C'était un excellent mutualiste, et c'est ce qui amena le petit incident que nous devons relater : *Un membre de la famille, comme presque toujours, le défunt n'ayant laissé aucun testament prévoyant la forme laïque ou religieuse de ses obsèques, s'en fut trouver le curé, M. Hervouët, et lui commanda une première classe. Le curé refusa net cet enterrement, honorifique, affirmait-il, et déclara ne lui réserver que tout juste la quatrième classe, le défunt professant ses idées anticléricales et ayant refusé son obole pour soutenir l'Église ou plutôt ses desservants.*

Interventions ou supplications de la famille et des amis ne changèrent nullement la résolution du curé.

Au cimetière, après un discours de l'adjoint réactionnaire de la commune, un autre orateur s'éleva contre le refus du curé de rendre les honneurs !...

Cet excellent ami du défunt, bon républicain, manque cependant de bon sens; nous n'insistons pas sur ce soi-disant honneur que rend le clergé suivant la classe et la quittance est obligatoire, mais, si on est logique, on ne peut donner tort au curé d'avoir, pour une fois, refusé l'argent, ce qui se voit peu dans l'Église, et de s'être ainsi refusé à accorder à la famille la classe demandée. C'est son droit le plus strict.

Charbonnier est maître chez lui, et puisqu'on ne voulut pas connaître le avant sa mort, il ne lui plaît pas de vendre sa marchandise à celui qui la dédaigna toute sa vie, c'est son affaire, et, s'il avait voulu être logique jusqu'au bout, il devait lui refuser complètement ses services.

Les républicains, si cela se généralisait, perdrait peut-être quelques adhérents plus bruyants que sincères, mais l'Église, ainsi, obligerait ceux qui ont des idées profondément laïques et républicaines à s'assurer qu'une pareille aventure ne fut pas réservée à leur dépouille.

Document IV

25 JUILLET 1909

A propos d'un enterrement
Réponse au « Populaire »

L'Express de l'Ouest

« L'église, mère miséricordieuse, ne refuse ses prières et ses secours à personne, mais il est trop logique qu'elle refuse " ses honneurs " à ceux qui affectent de ne pas se montrer ses enfants »

Les obsèques de M. Douillard, l'un des plus grands promoteurs des œuvres laïques de Rezé, viennent d'être célébrées à l'église Saint-Paul.

Le « Populaire », à ce propos, s'attarde à décrire les « honneurs civils » rendus au défunt ; c'est son rôle. Mais qu'il se plaigne que les « honneurs religieux » lui aient été refusés par le curé de Saint-Paul. C'est illogique et stupide.

Il ne s'agit ici, qu'on le remarque bien, ni de M. le Curé de Saint-Paul, ni de M. Douillard ; il s'agit d'une question de principe qu'il faut clairement exposer.

M. Douillard n'a jamais fait acte de catholicisme ; il n'a jamais voulu contribuer, par une offrande même minime, au denier du culte devenu nécessaire depuis la loi de la séparation. Donc, quand on est venu demander pour ses funérailles les honneurs de l'Église, l'une des premières classes, on lui a tout simplement appliqué les règlements pontificaux et par la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nantes, en date du 18 février 1908 :

Art 2. «...Suivant l'avis du Saint-Siège, ils (Messieurs les curés) réservent dans les cérémonies des mariages et des funérailles les honneurs de surcroît : l'assistance d'un nombreux clergé, la décoration de l'église, la solennité du chant à ceux de leurs paroissiens qui contribuent à l'œuvre du denier de la Foi... » . L'Église, mère miséricordieuse, ne refuse ses prières et ses secours

à personne, mais il est trop logique qu'elle refuse « ses honneurs » à ceux qui affectent de ne pas se montrer ses enfants.

Et ceci est tellement évident que précisément la cour de Caen (qu'on ne soupçonnera pas de cléricalisme), dans un arrêt important, résout complètement la question suivante. «...Depuis la séparation des Églises et de l'État, l'Église catholique a, comme sont les syndicats ou toute association analogue, le droit indiscutable de considérer étrangers et de traiter comme tels ceux qui ne contribuent pas à l'exercice de son culte et de leur refuser les faveurs qu'elle accorde à ses adhérents... ». Élevons encore plus le débat, la Cour doit décider qu'une Église a, sans se rendre coupable le droit de refuser tout ou partie de ses sacrements, à des gens qu'elle n'est point tenue de reconnaître pour siens et qui se considèrent eux-mêmes comme lui étant étrangers, quelles que puissent être pour ceux-ci les conséquences ultérieures d'une situation qu'ils se sont créée à eux-mêmes en pleine connaissance de cause.

On ne saurait fixer plus solidement et plus clairement la jurisprudence sur le point qui nous occupe. Que peut-on reprocher, en effet, à l'évêque qui a dicté, dans la plénitude de son droit, une réglementation si logique et si sage ? Que peut-on reprocher aux prêtres qui l'appliquent fidèlement, comme l'exige leur devoir d'obéissance ?



3.

*Les Inventaires,
la journée
du 22 février
1906 devant
la cathédrale.*

Est-ce une menace que de dire aux chrétiens : soyez conséquents avec vous-mêmes ? En refusant votre contribution au denier du culte, vous vous retranchez volontairement de la société catholique. Nous pourrions, dès lors, déclarer que nous ne vous connaissons plus. Nous serions en droit, à la rigueur, de vous refuser désormais toute participation à ce culte que vous reniez en fait. Cependant, soucieux, avant tout, des intérêts de vos âmes, nous ne vous refusons rien des choses nécessaires au salut. Vous serez privés seulement des « honneurs que l'Église réserve à ses enfants fidèles », à ses amis et bienfaiteurs.

Il faut, dit Mgr Gauthey, que « chacun soit ostensiblement pour ou contre Dieu, pour ou contre le Christ et l'Église. Vouloir les reconnaître ou les renier tour à tour, selon les intérêts humains du moment, serait un jeu méprisable auquel, si l'on peut gagner quelque chose en ce monde, on risque beaucoup de compromettre son salut éternel ».

Et pour terminer disons, que si parfois on reproche à l'Église, de faire de ces « honneurs » une question d'argent, M. Le curé de Saint-Paul vient de montrer une fois de plus, en refusant précisément de sérieux honoraires, que les principes catholiques passent toujours avant ces considérations matérielles.

LA RÉPUBLIQUE

J. Douillard

Julien Douillard, un engagement politique de 25 ans au sein du parti républicain



4.
*Tympan de l'église
d'Aups (Var),
Inscription 1905*

JULIEN-LOUIS-MARIE DOUILLARD est né le 28 mars 1838 à Rezé, fils de Julien Douillard et de Rose Frémont. Il devient sabotier à Pont-Rousseau comme son père. Le recensement de 1906 nous apprend qu'il est célibataire, vit avec sa sœur Rose, sa cadette de 6 ans qui possède une maison à la Redonnière (rue de la Commune) et un atelier. Il meurt le 18 juillet 1909 à 8h du matin au 48, rue Alsace-Lorraine. (L'acte de décès précise sa qualité de propriétaire).

Julien Douillard est élu conseiller municipal de 1881 à 1884 puis en 1888 dans une liste conduite par Raphaël Lancelot, républicain modéré. En 1892, on le retrouve dans la « liste républicaine » conduite par Georges Grignon-Dumoulin et, enfin en 1896, 1900 et 1904, il est élu premier adjoint du maire Ernest Sauvestre, républicain radical. Edile de la commune durant 23 ans, il siège dans diverses commissions comme celles des finances et des écoles, crée « La mutualité scolaire » et est commissaire à la surveillance et la gestion du cimetière S^t-Paul. Profondément républicain, Il participera au renforcement de la république naissante secouée par de graves crises comme l'affaire Dreyfus ou l'affaire Boulanger et à la mise en place des nouvelles lois sur la séparation des Églises et de l'État.

Après son décès, le conseil municipal du 22 août 1909, lui rend un émouvant hommage :

« ...Le conseil tout entier, s'associe aux paroles de M. le maire, et décide qu'en signe de deuil, la place du disparu, restera inoccupée pendant l'année entière. De plus, l'assemblée décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à M^{lle} Douillard. » Quelques années plus tard, en 1919, le conseil municipal honora la mémoire de « ce bon administrateur et grand philanthrope » en donnant son nom à une rue de Pont-Rousseau.

ET L'ÉGLISE

L. Hervouet

Le curé, un engagement de 34 ans au sein de la paroisse de Saint-Paul



5.

Léon
Hervouet

6.

Église St Paul
de Rezé

LÉON, FRANÇOIS, JOSEPH HERVOUËT est né le 18 mars 1837 à Nantes (St-Nicolas), d'Auguste et Joséphine Bardet. Il est ordonné prêtre en 1861, vicaire à St-Félix puis à St-Pierre de Nantes. Il dirige la Maison St-Vincent de 1873 à 1874 avant d'être aumônier de l'Hôtel-Dieu. Nommé curé de Saint-Paul en 1879, chanoine honoraire en 1906, il exercera son pastorat jusqu'à sa mort le 25 janvier 1914. Fondateur de la Fraternelle, de la Maison hospitalière, il s'oppose farouchement aux inventaires de 1906. Le curé agrandit et embellit son église : construction de la chapelle

Notre-Dame de la Délivrance, achat de 4 cloches et d'un carillon et avec ses propres deniers, il paie en partie les vitraux ; « il faut un magnifique palais pour le roi des rois ». Grand, robuste, infatigable marcheur, Léon Hervouet est, selon ses paroissiens, un homme aimable, bienveillant et charmant. Doué d'une fine intelligence et de beaucoup de minutie, il laissera à son successeur après 34 ans au service de ses fidèles, une paroisse en pleine expansion.

L'OBJET DE LA
POLÉMIQUE :

Refus DES HONNEURS de l'église

*La laïcisation du service funéraire divise les funérailles
en 3 services distincts dont l'un dépend du culte*

Facultatif		3 ^{ème} Classe simple 280 ^f	
1 Candélabres au catafalque....	50	Grande carrée.....	40
2 Candélabres lampes électriques.....	50	40 Cierges.....	40
<hr/>		2 Cloches.....	30
3 ^{ème} Classe avec tentures 380 ^f		6 Chandeliers dorés.....	10
Grande carrée avec chevaux.....	65	Orgue.....	25
48 Cierges.....	48	Varif général.....	135
Bandean à la porte.....	20	<hr/>	
3 Cloches.....	40	5 ^{ème} Classe 135 ^f	
6 Chandeliers dorés.....	10	Petite carrée.....	20
12 Chaises drapées.....	12	24 Cierges.....	24
Grand orgue.....	50		

7.

Classe sépulcraire
St-Paul

AUTREFOIS, l'Église avait le monopole du service funéraire de ses fidèles. La loi de 1904 laïcisa les pratiques funéraires en les divisant en 3 services distincts : le service extérieur (convoi funéraire) qui devint monopole des communes jusqu'en 1998, le service intérieur qui relève du culte et le service libre dont les prestations échappent aux deux précédentes. L'organisation des funérailles est basée sur un système de classes d'honneur qui s'applique tant sur le marché des pompes (procession, cortège, appareil), qu'au sein de l'Église catholique (3 ou 4 classes en moyenne). Ce système sera abandonné dans les années 1970-75 pour l'Église. A Saint-Paul, durant la Seconde Guerre mondiale, le curé F. Moreau l'avait déjà supprimé. En ce qui concerne notre sujet, l'Église Saint-Paul proposait au début du siècle dernier, jusqu'à six classes qui tenaient compte de la catégorie sociale du défunt et de sa famille ; la première classe étant réservée aux personnes fortunées et ayant un statut social élevé.

Ces classes diffèrent les unes des autres par le décor à l'intérieur de l'église, le luminaire, le nombre de prêtres, de chantres, le nombre de cloches, l'heure des cérémonies, ...

La famille Douillard a demandé la troisième classe et la première pour le journal « Le Combat ».

Le prix de la troisième classe (simple) était de 280 francs et comprenait une grande carrée, 40 cierges, 2 cloches, - chandeliers dorés, et l'orgue... La première classe coûtait 680 francs ; à ce prix, les prestations étaient prestigieuses : tenture devant l'église, 80 cierges, 2 candélabres, 3 cloches,

Le curé n'accordera qu'une huitième classe à l'édile, le minimum... celle réservée aux indigents. Le prix était de 90 francs et comprenait une petite carrée, 12 cierges et 1 cloche.

Le curé est seul habilité à accorder les honneurs de l'Église et l'attribution des classes.

LE REFUS DES HONNEURS :

Non-paiement DU DENIER DE LA FOI

Le denier de la foi, une rémunération faite par les fidèles à l'Église

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE de 1789, les biens de l'Église furent confisqués et en 1801, Napoléon 1er signa un concordat avec le pape Pie VII par lequel l'Église s'engageait à ne plus réclamer la restitution de ses biens si l'État français assurait « un traitement convenable aux évêques et curés... ». La loi de séparation des Églises et de l'État de 1904 met fin à ce statut ; la République n'accepte plus de « reconnaître, de salarier ni de subventionner aucun culte... ». L'Église doit alors trouver des

nouvelles sources de revenus. Le denier du culte (dans un premier temps nommé le denier du clergé, denier de la foi pour le curé rezéen) est une contribution volontaire des fidèles de l'Église catholique romaine ; elle permet de rémunérer les prêtres et les laïcs salariés travaillant pour l'Église et sert également à l'entretien, au chauffage des églises, aux frais de catéchèse, aux actions de charité... Depuis 1989, on l'appelle le denier de l'Église bien que l'ancienne appellation « le denier du culte » soit encore d'usage courant.

Cette œuvre (le denier de la foi) ayant pour but d'assurer les moyens d'existence de nos prêtres et la continuation du culte parmi vous, Sa Grandeur vous le recommande à TOUS, sans exception

LE CURÉ fait allusion au refus formel de Julien Douillard et des siens de donner le denier de la foi à Mme Champenois en 1907. Le registre de paroisse nous informe sur les modalités de cette collecte ; le 30 janvier de cette année-là, le curé Hervouet réunit à la cure, les vicaires et les quêteurs : MM. F.T.S Champenois, Guérin, Beauthamy, Joubert, Rebondin, E. Frémont, Constantin père et son fils Gustave, Dupont, Alexis Guillocheau et après une discussion sur les différents moyens d'assumer « heureusement et avantageusement » l'organisation de la collecte du denier, ils décident d'un commun accord que :

-Une lettre de participation au denier de la foi, accompagnée d'un tract justifiant cette participation serait envoyée au domicile de tous les fidèles de la paroisse.

-Des quêteurs se présenteraient après l'envoi de ces imprimés, dans toutes les maisons pour recevoir les offrandes faites par les habitants.

-La paroisse serait partagée en quartiers pour faciliter ce travail et que deux hommes au moins de chacun des quartiers, seraient priés de remplir la fonction de visiteur et de quêteur.

Voici une transcription du tract d'engagement :

No

La loi de Séparation de l'Église et de l'État, vous le savez, a dépouillé le Clergé français des ressources indispensables à l'exercice de son ministère dans les paroisses.

Pour remédier à cette triste situation, Monseigneur nous prie d'établir parmi vous l'Œuvre du **DENIER DE LA FOI**. Cette œuvre ayant pour but d'assurer les moyens d'existence de vos Prêtres et la continuation du Culte parmi vous, sa Grandeur vous la recommande à **TOUS**, sans exception.

Dans l'espoir que vous répondrez à son appel et que vous ferez bon accueil aux personnes chargées de recevoir votre offrande, nous vous prions d'agréer, M. avec l'expression de notre gratitude l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Clergé de Saint-Paul.

Liberté à chacun d'apporter son offrande avant le deuxième Dimanche de Carême à la Sacristie, le matin, ou à la Cure de 1 h. 1/2 à 3 h.

N.-B. — Prière aux personnes absentes de leur domicile, au jour de la visite, de porter leur offrande aux Quêteuses ou à la Cure.

Commentaire

Des relations tendues entre les républicains et l'Église catholique

LA POLÉMIQUE autour des obsèques de Julien Douillard nous interroge sur les relations entre le régime républicain et l'Église catholique. Depuis la proclamation de la Troisième République en 1870, l'Église soutient les monarchistes mais en 1877, les républicains emportent les élections. Ces derniers mènent alors une politique visant à arracher à l'Église les pouvoirs qu'elle s'était attribués comme l'instruction des enfants (lois Jules Ferry 1881-1883). Quelques années plus tard, la laïcité, valeur de la république française, née au Siècle des Lumières est appliquée par des lois votées au début du XX^e siècle provoquant tensions et divisions dans la société

A Rezé, la majorité des conseillers municipaux élus sont des républicains modérés. La plupart d'entre eux sont des catholiques et c'est avec satisfaction qu'ils approuvent l'encouragement du pape Léon XIII au « Ralliement » des catholiques au régime républicain en 1890.

L'affaire Dreyfus en 1897 relance les divisions entre Français et la majorité des catholiques rallient le camp des antidreyfusards. A Rezé, en réaction, une nouvelle liste de « Défense républicaine » se présente aux élections municipales de 1900 et trois de ses membres élus, des radicaux, rejoignent la liste républicaine. En 1902, les élections législatives portent au pouvoir une coalition de radicaux et de socialistes avec à leur tête Émile Combes ; ils appliquent une politique anticléricale : lutte contre les congrégations, menaces de fermeture des écoles religieuses et loi sur la séparation des Églises et de l'État en 1905. Cette dernière, préparée par le Nantais Aristide Briand, divise les catholiques entre ceux qui considèrent que l'Église y trouve une vraie liberté et ceux qui y voient un appauvrissement de l'Église.

Pour le curé de Saint-Paul, c'est une spoliation et il deviendra un des meneurs les plus actifs lors des incidents survenus au moment des inventaires des biens de la paroisse Saint-Paul en 1906.

Cependant à Rezé, les autorités municipales prônent l'apaisement : les congrégations sont autorisées ainsi que les ouvertures des écoles catholiques. Les conseillers, majoritairement catholiques, tiennent à la paix civile.

Cependant, des incidents laissent apparaître des signes de défiance : ainsi en 1907, les curés de Saint-Paul et de Saint-Pierre refusent le nouveau bail de leurs presbytères devenus propriétés communales ; ils ne veulent payer que 100 francs de loyer au lieu des 350 et 300 francs demandés. Le conseil municipal du 23 juin, menace de leur retirer les clés en cas de non-paiement. Un compromis sera finalement trouvé (le compte rendu du conseil ne donne aucun détail). L'année suivante, la municipalité constate le très mauvais état de l'Église dû à la négligence et au manque d'entretien des années précédentes et propose de prendre en charge tous les travaux extérieurs à condition que les réparations intérieures soient faites par le curé sous contrôle de la mairie... Quelques jours avant sa mort, le 4 juillet 1909, Julien Douillard avec ses collègues du conseil, adopte définitivement le devis des travaux de l'Église.

Alors comment expliquer le zèle du curé pour appliquer les directives de ses supérieurs ?

Est-ce une affaire de principe ?

Une affaire personnelle avec le défunt, ou avec le parti politique qu'il représente ?

Julien Douillard faisait-il partie des conseillers les plus anticléricaux ?



8, 9 et 10.

*Tombes du curé
Hervouet, de
Julien Douillard
et Jean-Baptiste
Vigier (le maire)*

La polémique est née des conseillers républicains. Pour les incroyants ou agnostiques, cette affaire discrédite le curé et la religion en soulignant leur intolérance et le mépris à l'égard de la famille du défunt et de ses amis. Pour les autres, les catholiques, les plus nombreux, la laïcisation de l'organisation des funérailles toute récente, ne semble pas être assimilée; le service intérieur dépend du culte donc du curé. Certains élus rezéens semblent mal à l'aise dans l'application d'une loi votée par leur parti politique à Paris, laquelle les met en porte-à-faux avec leur foi. Il est encore difficile d'être républicain et catholique pratiquant à cette époque! En exigeant une 3^e classe et en refusant la dernière, ils adoptent un comportement que l'on qualifierait aujourd'hui de conservateur.

Ils semblent vouloir asseoir leur notoriété, la reconnaissance et le respect de la fonction d'élus sur les pompes et cérémonies ostentatoires de l'Église catholique. Les familles, de même, ont besoin de montrer leur statut social. C'est là l'affaire de mœurs et la culture catholique imprègne encore toute la société rezéenne. Il faudra encore beaucoup de temps pour que les contradictions s'amenuisent, mais elles n'ont pas encore totalement disparu. De bons républicains ont encore besoin de plusieurs prêtres à leurs obsèques. La différence est que, désormais, ceux-ci sont aussi devenus de solides républicains.

Photo 1.

*Embarquement des prisonniers
allemands à Trentemoult.*

2.

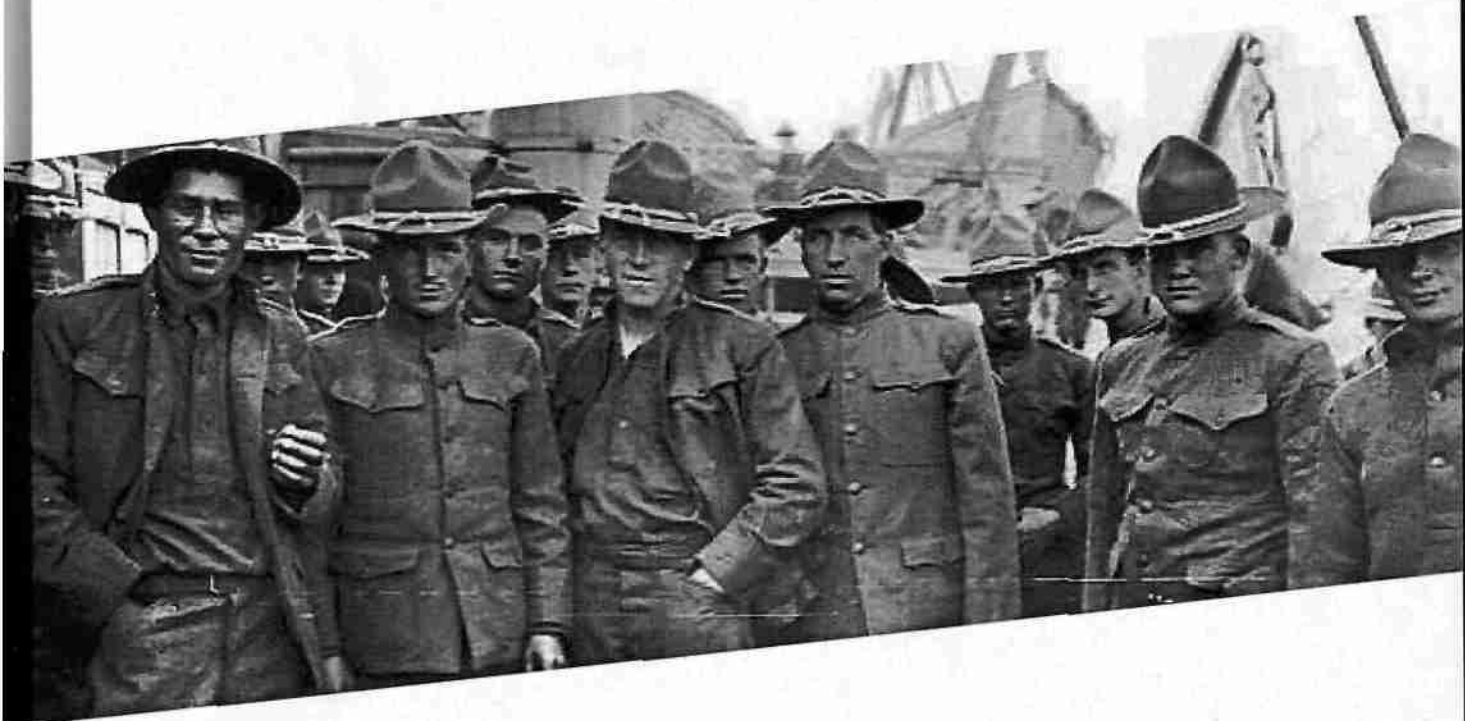
*Américains
à St-Nazaire*



DES SOLDATS

qui perturbent

LES REZÉENS



— 2 —

Isidore IMPINNA

Sources

Archives municipales de Rezé et de Nantes

Archives départementales de la Loire-Atlantique

L'IMPACT

Des Soldats

SUR LA COMMUNE

Présentation

Lors des précédents bulletins, nous avons noté la présence de nombreux soldats sur la commune entre 1914 et 1918. Le curé de Saint-Paul avait insisté sur leur participation aux cérémonies religieuses et, pour beaucoup de Rezéens, ils étaient la partie la plus visible de la guerre. Ces hommes ont beaucoup contribué aux succès des nombreuses manifestations caritatives par leur présence et par leur participation. Certains d'entre eux, blessés sur le front, ont été soignés à l'hôpital militaire provisoire de la Balinière ou accueillis chez des particuliers.

Dans cet article, nous abordons l'impact de leur présence sur la population et la municipalité et les quelques perturbations qu'ils ont engendrées. Selon M. Gendron, adjoint au maire, Rezé est devenue une ville de garnison qui donne un surcroît de travail administratif et de police.

LE CANTONNEMENT

DES TROUPES Françaises

Comme l'oblige une loi du 3 juillet 1877, en cas de conflit, la municipalité de Rezé doit mettre à la disposition de l'armée, l'ensemble des propriétés communales pour le cantonnement des soldats. Les propriétés privées peuvent être elles aussi réquisitionnées.

LA COMMUNE n'ayant ni caserne ni immeuble exclusivement réservé aux militaires, des cantonnements se constituent donc dans les lieux publics comme les écoles, et dans les propriétés privées des différents quartiers. Les officiers occupent souvent des logements privés à Pont-Rousseau.



410 hommes séjournent à Rezé du 26 août au 31 décembre 1914 pendant 90 jours et 53 hommes du 1^{er} avril au 31 septembre 1915. Des militaires des 83^e et 84^e régiments d'infanterie territoriaux et une partie du 91^e s'installent dans les quatre écoles publiques pendant plusieurs mois. L'enseignement des enfants se fait alors dans les appartements des instituteurs et de leurs adjoints, aménagés à cet effet. Cela entraîne des charges supplémentaires pour la commune : frais d'installation, indemnité représentative du logement des enseignants, puis remise en état des locaux après le départ des troupes (blanchissage des murs, réfection des peintures, lessivage et désinfection des salles de classes et du mobilier scolaire). En 1917, à la suite d'un cas de méningite cérébro-spinale constaté sur un militaire à l'école des filles, la commune a dû prendre des dispositions spéciales d'hygiène pour enrayer l'épidémie. Le maire a estimé les dépenses à 2000 francs.

Le 7 septembre 1914, l'armée réquisitionne le rez-de-chaussée de la maison de M. Bertaud pour y installer une infirmerie dans le bourg ; deux compagnies y sont cantonnées et aucun local n'est libre à proximité. Le mobilier du propriétaire sera transporté à l'étage. A Pont-Rousseau, les dépôts de deux régiments venus des régions du Nord et l'Est envahies par les Allemands, accueillent toute la partie administrative de leurs unités et la gestion de leurs hommes. Les soldats affectés sont souvent des blessés rétablis ou appartiennent aux nouvelles classes qui peuvent repartir à tout moment pour le front.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 1916 apporte des informations sur ces dépôts et sur les charges supplémentaires que doit supporter le service de bienfaisance de la commune.

« Les dépôts des régiments du 91^e de Ligne et 45^e territorial évacués de Charleville-Mézières sont arrivés à Rezé avec un contingent d'hommes dont un grand nombre sans ressources et que de ce fait le commerce local n'a bénéficié de leur présence que dans des conditions extrêmement limitées. Ces hommes ont été pour la plupart suivis de leurs familles lesquelles sont arrivées à Rezé dans une détresse lamentable. Dans ces conditions, l'aide et l'organisation de bienfaisance communale ont consenti et consentent encore en faveur de ces malheureuses victimes de la guerre des sacrifices importants en espèces, vêtements, chauffage, en dehors de toute proportion avec le supplément de recettes réalisé par la taxe sur les spiritueux. »

Il est vrai que les recettes sur les spiritueux (octroi sur l'alcool) ont augmenté avec l'arrivée de ces nouveaux consommateurs.

3.

Groupe de militaires à Rezé

De nombreuses plaintes sont déposées contre l'armée

LE MINISTRE DE LA GUERRE nomme dans chaque département une commission chargée d'évaluer les indemnités dues aux personnes et aux communes qui sont affectées par des réquisitions. Les évaluations et le paiement de ces indemnités sont source de nombreux conflits, surtout lorsqu'il s'agit de dégradations faites par les soldats. A Pont-Rousseau, la maison de M. Boulet, après 3 mois d'occupation par les troupes, est endommagée; le maire lui conseille d'estimer les frais de réparation et de demander le remboursement des frais des vidanges des fosses d'aisance. Huit mois plus tard, l'intendant militaire lui demande d'attendre le départ des occupants pour dresser un procès-verbal. M. Boulet estimera insuffisante, l'indemnité de 500 francs proposée par l'armée. D'autres Rezéens, comme M. Théauden à Nortieuse, refuseront l'indemnité proposée pour l'occupation de leur maison.

Les demandes de règlements de factures auprès des autorités militaires foisonnent; elles concernent des marchandises livrées par la municipalité ou des particuliers ou des travaux effectués par la ville aux cantonnements de Nortieuse, etc. M. Thibault (Pont-Rousseau) finit par s'adresser au juge de paix, pour le règlement d'une indemnité d'un logement réquisitionné pour le 45^e régiment territorial. Le maire qui sert d'intermédiaire entre les parties décourage souvent les recours de ses administrés.

Une plainte portée par M. Ollive nous permet de mesurer les perturbations que peut entraîner la guerre à l'arrière. Cette plainte fut envoyée au maire qui, après avoir vérifiée les faits, l'a transmise au préfet. (*Lettre retranscrit page ci-contre*)

Un incident provoque l'émoi et une vive protestation du maire

EN OCTOBRE 1914, le garde civil de Rezé est chargé de contrôler les automobilistes circulant sur le territoire de la commune: *des officiers allemands déguisés en officiers français, munis de pièces d'identité dérobées sur des morts ou prisonniers, se rendraient à l'arrière pour effectuer des actes de sabotage. Une nuit, au cours du contrôle d'un véhicule conduit par des officiers*

français, le garde sous l'emprise de l'alcool et trop zélé, manque de discernement. Il est arrêté et accompagné à la gendarmerie par deux soldats baïonnettes au canon comme «le pire des malfaiteurs». Le maire défend son employé, proteste énergiquement auprès du colonel du 91^e R.I, juge la conduite des soldats inadmissible et décide dorénavant de ne plus faire contrôler les automobilistes.

Des relations amicales et solidaires

LES RELATIONS avec les soldats et les civils peuvent être aussi très amicales. Ainsi la société des cantines scolaires prête une marmite à la 27^e compagnie. Des instruments de musique et partitions sont aussi prêtés au chef de musique du 91^e régiment; des concerts sont organisés en collaboration avec l'armée pour des œuvres de bienfaisance. Le 2 octobre 1915, après

le départ de Rezé du 91^e R.I, le colonel Garçin, commandant de ce régiment, adresse au maire, une lettre très chaleureuse *pour le remercier ainsi que la municipalité pour toutes les facilités et le bienveillant concours apportés à l'autorité militaire et soldats durant les séjours des troupes en facilitant la tâche des uns et en assurant aux autres une installation toujours meilleur.*

Document I

PLAINTE

*Plainte envoyée au maire**et transmise au préfet.*

de M.Ollive

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous exposer que je viens d'être victime des méfaits des troupeaux de bestiaux que l'administration de la guerre fait décharger et transiter par convois immenses à la gare de Pont-Rousseau.

Par suite de l'insuffisance des moyens dont dispose la gare (un petit parc clos pour 5 ou 6 wagons maximum) pour le transit d'animaux qui se déchargent par milliers chaque jour, et par convois immenses, les gardiens et les toucheurs laissent ces animaux démolir les clôtures et transiter, jour et nuit, sur les propriétés voisines.

Propriétaire mitoyen avec la gare d'un certain nombre de parcelles de terres, jardins, prairies, je suis dans la nécessité de réclamer à qui de droit des dommages et intérêts dont le détail suit :

1^{ER} PIÈCE DE TERRE EN JARDIN, dit le Bas-Praud, contenance de 1700 m2 environ.

En culture, des choux- pommes, choux-verts et choux-Bruxelles, oignons, endives, ...

Dégâts estimés10 francs

2^{ÈME} PIÈCE DE TERRE, en jardin au nord de ma remise, écuries, dite les Pitards d'une contenance de 400 m2 environ. Asperges, nouvellement plantées, petits-pois à ressemer, endives, etc., Clôtures à réparer au nord et à l'est.....15 francs

3^{ÈME} JARDIN affermé au sieur Josse, soldat du 25e régiment d'infanterie...5 ou 6 poiriers détruits (sous réserve de l'indemnité de récolte à demander par le locataire.....) 15 francs

*4^{ÈME} PRAIRIE de 4 à 500 m, Pré Long, clôture de 80 m de longueur à refaire ou réparer.....
.....30 francs*

5^{ÈME} PRAIRIES dites le Pré de L'échelle, affermées pour 530 m2 aux sieurs Grandjouan et Garnier, d'une contenance de 2 ha environ. Là, les animaux par plusieurs centaines y sont restés 5 jours en permanence. Par suite de l'affouillement de 30 à 40, l'assolement est complètement changé ; la récolte pour l'année prochaine sera nulle530 francs Indemnité pour l'assolement, pour clôtures de diverses natures : haies vives, sèches etc,30 francs

Soit un total de 560 francs sous réserve de toutes indemnités qui pourraient être réclamées par les locataires (art 5) MM. Grandjouan et Garnier pour les récoltes en cours. L'indemnité de 640 francs que je réclame et qui en apparence, peut paraître élevée est loin d'atteindre la totalité du préjudice qui m'est causé : il ne représente que faiblement le chiffre de dommages, intérêts auquel équitablement, j'ai droit de prétendre...

LE CANTONNEMENT

DES TROUPES

Américaines

Les Américains débarqués à St Nazaire et à Nantes en 1917, établissent des cantonnements provisoires dans les communes environnantes de ces deux villes avant de rejoindre le front.



4 et 5.

Troupes
Américaines

LE 22 SEPTEMBRE, le maire de Rezé adresse à ses alliés américains et leurs vaillants soldats, l'hommage de sa reconnaissance (...) et assure à la division qui viendra séjourner, l'assurance de son aide.

En octobre 1918, on dénombre 641 soldats, 7 sous-officiers et 81 officiers répartis sur toute la commune mais on note cependant une concentration plus forte à La Brosse (120), au château des Monti de Rezé (75) et au patronage du bourg (60). Tout semble bien organisé : le bureau de la division est à la Bouvardière chez Joseph Aguesse, la poste et le mess des sous-officiers dans le bourg (Marie Gendron) et la cuisine à Northouse (Albert Santot).

Quelques mois plus tard, après l'armistice, ils attendent leur rapatriement et ces soldats, reçus

à bras ouvert, deviennent gênants. Ainsi, les 38 hommes cantonnés à l'école des filles du bourg semblent poser quelques problèmes. La directrice et autres personnes portent plainte auprès du préfet qui, par un courrier daté du 6 janvier, demande au maire de prendre des mesures pour déplacer ces Américains. (*Lettre retranscrite page ci-contre.*)

Les Américains restent cependant des amis et, en novembre 1919, le commandant Malan, lieutenant de l'armée américaine, Town Major de Nantes, remerciera par lettre : *la municipalité de Rezé et le personnel de la mairie pour la précieuse et aimable assistance qui lui a été faite au cours du règlement de nombreuses réclamations qui lui ont été transmises.*

Document II

LETTRE DU PRÉFET

Courrier du préfet

daté du 6 janvier

Au Maire

Monsieur le maire

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la présence de soldats américains à l'école publique des filles de Rezé. Ces soldats ont été installés en l'absence de la directrice M^{me} Ferré, un dimanche soir. Ce maintien présente de graves inconvénients :

1^{er}- Il est gênant. Les soldats sont fréquemment dans la cour ou le préau. Pendant les récréations, ils sont mêlés aux élèves. D'où, nécessairement, une familiarité croissante, des plaisanteries, des jeux qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas favoriser. La discipline s'en ressent. A un autre point de vue, ils gênent la directrice et les adjointes logées à l'école. M^{me} Ferré a son bois et son charbon dans le local habité par les Américains. Elle ne peut pas aller en chercher sans pénétrer en quelque sorte, chez eux. J'ajoute que M^{me} Adam a dû formuler une réclamation pour le bois qui lui a été brûlé indûment par les soldats. Enfin, ces hommes font leur toilette dans la cour. Ils font leur lessive sous le préau, sur une table scolaire qui sert à tout le monde, fillettes et soldats. Les chemises, les caleçons, etc, sèchent sur des ficelles dans le préau.



2^e- Il met, à certains moments, les élèves dans de mauvaises conditions d'hygiène. En effet, quand le temps le permet, les Américains battent leurs couvertures, leurs paillasses et les étendent au soleil. Cela fait un nuage de poussière et transforme la cour en un pittoresque séchoir.

3^e- Il est dangereux, car les soldats jettent dans la cour leurs vieilles lames de rasoir. M^{me} Ferré en a retiré aux fillettes à diverses reprises.

Qui serait responsable si un enfant de la classe enfantine se blessait ?

Il s'agit d'une trentaine de soldats. Dispose-t-on de si peu de place qu'en ne puisse les mettre ailleurs ?

Je vous serais reconnaissant, au vu de ces critiques, de vouloir bien prendre des mesures nécessaires pour que l'école dont il s'agit soit rendue à sa destination.

Je crois utile d'appeler votre attention sur ce que cet établissement n'a pas été affecté aux formations américaines en vertu d'une décision de la commission de la répartition des immeubles publics. »

ET...

LES PRISONNIERS

Allemands

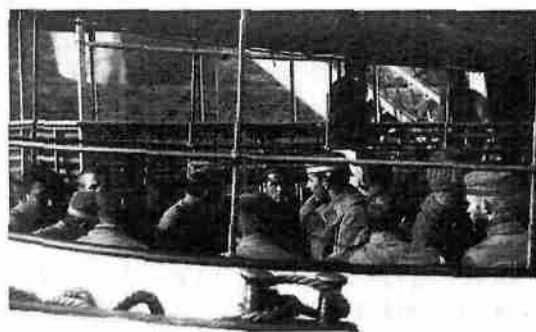
Dès la mi-août 1914, les Rezéens ont vu des soldats allemands prisonniers dans les rues de Trentemoult sous bonne escorte.

CERTAINS SONT ARRIVÉS DE NANTES en train à la gare des Couëts en Bouguenais, mais beaucoup d'autres ont pris le *roquo* reliant Nantes à Trentemoult pour rejoindre le séminaire des Couëts, transformé en caserne et en camp d'internement. Les Allemands, après un court séjour, seront envoyés dans la citadelle de Belle-Île.



6, 7 et 6.

Prisonniers
Allemands
à Trentemoult



Le journaliste du *Phare* rapporte que la population supporte mieux leur présence que celle des réfugiés venus du nord et de l'est de la France, début août. Il est vrai qu'un détenu est privé de la liberté de circuler!

Notons aussi quelques prisonniers allemands employés à décharger des wagons à la gare de Pont-Rousseau à la demande d'entrepreneurs et avec l'autorisation de l'administration militaire.

Document III

Mercredi 14 août 1914,

article paru dans «Le Phare»

ARRIVÉE DES ALLEMANDS aux Couëts

Nous avons annoncé, hier, l'arrivée à Nantes de 52 prisonniers allemands, dont 49 hommes et 3 officiers, un capitaine et deux lieutenants.

Vu l'heure de notre tirage, nous n'avons pu donner, à notre regret, tous les renseignements que nous aurions désirés; nous croyons devoir y revenir aujourd'hui : A la station des Landes, les prisonniers furent reçus par le marquis de la Ferronnays, député, actuellement capitaine de l'état-major de la 11^e région, délégué par le général Goëtchy pour recevoir les prisonniers de guerre. M. le capitaine de la Ferronnays fit monter les officiers dans une automobile, puis les hommes, sous bonne escorte, furent conduits à l'ancien séminaire des Couëts. Le voyage s'est déroulé dans le plus grand calme. Aucun cri hostile n'a été poussé. Au moment où la colonne se met en marche, les assistants crient : *Vive la France !*. A ce cri, les prisonniers n'ont pas bronché, aucun des hommes ne comprend le Français, par contre, les officiers le parlent correctement.

AU SÉMINAIRE DES COUËTS

Nous nous sommes présentés ce matin au petit séminaire des Couëts; comme bien on pense, la consigne est des plus sévères, et nul ne peut rentrer à moins d'appartenir à l'armée. Nous avons pu cependant nous procurer les renseignements suivants : *Les prisonniers sont arrivés exténués de fatigue et affamés, bien qu'à toutes les étapes, on leur avait donné à manger.*

Ainsi que nous l'avons dit, tous ces hommes appartiennent à un régiment de Uhlans, ils ont été faits prisonniers dans le Luxembourg (lorsqu'ils faisaient une patrouille) par les dragons français.

Cinq ou six sont blessés dans la région lombarde de coups de pointe de sabre.

Aux Couëts, on leur a préparé un repas, qui croyait-on, devait largement suffire, mais on s'aperçut vite qu'il n'en était rien, et l'on dut faire venir d'autres rations qui furent avalées comme les premières. Une fois rassasiés, les hommes ne demandèrent qu'à se coucher. Ils furent logés dans l'ancien réfectoire. Des chambres à part furent données aux officiers.

Les prisonniers sont traités très humainement, mais la consigne est très rigoureuse.

Défense leur est faite, quant à présent, de sortir de l'endroit qui leur a été assigné.

Ainsi que nous le disions plus haut, les hommes sont exténués et ils ont dormi toute la nuit du sommeil du juste. Pour les garder, se trouvent deux compagnies du 81^e territorial, la 3^e et la 10^e, sous les ordres du capitaine Mercier.

Tous les abords du petit séminaire sont gardés militairement, depuis le petit pont jusqu'au séminaire. Le bruit avait couru en ville que les fenêtres allaient être grillées; il n'en est rien et l'ancien couvent a gardé l'aspect qu'il avait autrefois.

Ce que disent les habitants.

Nous avons interrogé plusieurs habitants; par tous, il nous fut répondu *qu'ils préféreraient de beaucoup avoir des prisonniers que les étrangers qui y avaient séjourné voilà quelque temps.*

PARFOIS, les prisonniers sont accueillis sous des huées et des cris de mort. Le lendemain, le 15 août, les Allemands sont accueillis à la descente du « roquo » par des cris de mort et des huées par des Nantais venus nombreux en ce jour de congé, l'assistance entonnera la Marseillaise. Des convois se succèdent sans toujours provoquer des incidents. Quelques jours plus tard, un autre convoi arrive et le quotidien relate l'accueil hostile réservé aux prisonniers.

Samedi, à 16h, est arrivé à Nantes un nouveau convoi de prisonniers. Ils étaient au nombre de 22. Ils furent dirigés sur Les Couëts, ils furent l'objet d'une petite manifestation antipathique.

Malgré un service d'ordre très important, un certain nombre de personnes avaient réussi à filtrer les barrages.

Au passage du convoi de prisonniers, ces personnes, oubliant les conseils donnés par le général Gouëschy, gouverneur de Nantes, recommandant à l'égard des prisonniers une tenue digne et chevaleresque, c'est-à-dire bien française, poussèrent des cris hostiles.

Cette manifestation se termina d'ailleurs par la « Marseillaise ».

Les prisonniers nous apprennent des détails curieux.

Dès le décret ordonnant la mobilisation allemande, des gendarmes parcoururent en automobile, les régions frontières et appréhendèrent tous les mobilisables suspects de sympathie envers la France.

Il est de plus à remarquer que les prisonniers portaient sur eux, de l'argent français, tant était ancré dans l'esprit de l'état-major prussien qu'il serait rapidement sous les murs de Paris.

QUI SONT LES Profiteurs

DE LA GRANDE GUERRE ?

COMPTES DE LA MÉNAGÈRE EN 1914		COMPTES DE LA MÉNAGÈRE EN 1916		COMPTES DE LA MÉNAGÈRE EN 1918	
Un œuf	1.20	Un œuf	2.25	Un œuf	2.25
Un kilo de beurre	25.00	Un kilo de beurre	65.00	Un kilo de beurre	65.00
» de fromage	32.00	» de fromage	60.00	» de fromage	60.00
» de sucre	16.00	» de sucre	26.00	» de sucre	26.00
» de chocolat	38.00	» de chocolat	92.00	» de chocolat	92.00
» de café	12.00	» de café	80.00	» de café	80.00
» de pain	6.00	» de pain	15.00	» de pain	15.00
» de farine	8.00	» de farine	18.00	» de farine	18.00
» de pommes de terre	1.20	» de pommes de terre	6.50	» de pommes de terre	6.50
» de riz	12.00	» de riz	18.00	» de riz	18.00
» de haricots	6.00	» de haricots	14.00	» de haricots	14.00
» de bœuf	12.00	» de bœuf	48.00	» de bœuf	48.00
» de jambon	18.00	» de jambon	60.00	» de jambon	60.00
» de porc	25.00	» de porc	125.00	» de porc	125.00
» de sel	0.25	» de sel	2.75	» de sel	2.75
» de carottes	1.10	» de carottes	2.45	» de carottes	2.45
Une bobine de fil (tête de cheval)	0.75	Une bobine de fil (tête de cheval)	14.00	Une bobine de fil (tête de cheval)	14.00
Total	219.25	Total	655.95	Total	655.95

ARCHIVES MUNICIPALE

Correspondance

DE REZÉ

Présentation

Les archives municipales possèdent quelques lettres intéressantes sur la guerre. La première citée ci-contre a été écrite le 2 janvier 1916 par E. Romby, un réfugié; elle est envoyée au président du Comité (de secours des réfugiés) de l'Aisne à Paris qui l'a retournée au maire de Rezé, lieu de sa résidence en 1916. Cette lettre s'adresse aussi au président du conseil, Aristide Briand, au ministre de la guerre, Joseph Gallieni, et aux parlementaires. Elle nous parle de la cherté de la vie, de la misère et de ses responsables selon E. Romby, qui propose ses propres solutions. Les mots sont empruntés au discours des sans-culottes de la révolution de 1789; les responsables de la misère sont les commerçants, les « affameurs », « les accapareurs » et comme la Convention montagnarde, notre révolté propose la taxation comme solution. Cependant nous sommes en pleine guerre et il faut sauver « l'union nationale » et reporter la lutte contre l'injustice après la victoire. Tout vient à point à qui sait attendre !

Document I

MAUPERTHUIS LE

Courrier au président du

comité de l'Aisne à Paris

2 janvier 1916

« ...Ma dernière lettre avait surtout pour but d'attirer votre attention sur la cherté de la vie par suite des prix exagérés et abusifs (malhonnêtes même) avec lesquels les commerçants exploitent le peuple... »

Monsieur le président du comité de l'Aisne à Paris,

J'ai l'honneur de vous remercier des renseignements que vous avez bien voulu me donner par vos lettres des 27 et 28 décembre dernier et pour l'envoi de colis que vous faites au prisonnier Orgival Alfred.

Le secours de 20 francs que vous avez bien voulu me faire est du 9 août dernier, je vous ai adressé une fiche auparavant.

Ma dernière lettre avait surtout pour but d'attirer votre attention sur la cherté de la vie par suite des prix exagérés et abusifs (malhonnêtes même) avec lesquels les commerçants exploitent le peuple pour que vous voulez bien intervenir auprès du gouvernement et de M. le ministre de l'intérieur en particulier ainsi que près de nos représentants à la chambre des députés et au Sénat, afin que tout ce qui est nécessaire à la vie soit taxé, de façon que les commerçants ne puissent plus pratiquer les prix scandaleux qui mettent le peuple à la portion congrue et dans la misère (nourriture insuffisante, manque de feu et de vêtements et de chaussures etc.) pendant que les commerçants et industriels (surtout ceux qui ont la conscience élastique) font des fortunes colossales.

Je ne parle pas pour moi seul mais pour tous ceux qui n'ont que des ressources insuffisantes pour vivre comme tout être humain doit vivre dans une nation comme la France.

En faisant le nécessaire pour que le peuple ne soit pas réduit à la misère, le gouvernement maintiendra le moral de l'armée puisque celle-ci est composée de la partie du peuple la plus forte et la plus solide puisque la plus jeune, enfants non compris.

Le ministre de la guerre, dans son discours au Sénat, a dit (et je l'approuve) que tout citoyen qui parlerait de paix dans la rue était un mauvais citoyen. Eh bien, un gouvernement qui ne fait pas le nécessaire pour que le peuple ne soit pas exploité et pour qu'il ait une existence non misérable est un mauvais gouvernement. Donc la taxe sera plus efficace que les secours ! Des injustices nous en parlerons plus tard. Veuillez m'excuser si je vous importune.

J'ai l'honneur, Monsieur le président, de vous présenter, avec mes meilleurs souhaits de bonne année, mes civilités respectueuses.

Signé » E. Romby

Adresse à Mauperthuis par Pont-Rousseau (Loire-Inférieure)

P.s Des fautes diplomatiques et militaires, on n'en parlera qu'après la guerre car en ce moment, il faut que l'union nationale ne sois pas ébranlée, mais que de choses à parler après la guerre. (Celles-là et bien d'autres !)

Photo

Monument au mort

S' Paul à Rezé



LA MÉMOIRE DE La Grande Guerre

A REZÉ



4

Jacques DANIEL

Remerciements

À Philippe MICHEL pour sa contribution
et sa relecture attentive

LA MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE A REZÉ

Sa construction

JUSQU'AUX ANNÉES 1930

Présentation

Si l'on retient, comme critère exclusif, leur domiciliation dans la commune lors de la mobilisation générale, on peut considérer que 301 Rezéens ont perdu la vie au cours de la Grande Guerre (Voir l'enquête dans l'Ami de Rezé, n° 75 de décembre 2014). Un résultat objectif qui ne coïncide pas exactement avec les conclusions que l'on peut tirer de l'étude des listes nominatives gravées sur les monuments des cimetières Saint-Pierre et Saint-Paul comme sur celle, établie par la municipalité de l'époque, qui trônait dans l'ancienne mairie.

Comment expliquer, alors, une telle distorsion ? C'est, qu'en réalité, la fonction de ces listes est avant tout mémorielle et relève de tous autres critères : la commune, en effet, veut se souvenir de tous « ses enfants » y compris de ceux qui, même s'ils ne vivaient plus à Rezé au moment du conflit, s'y rattachent cependant parce qu'ils y sont nés et que leurs familles, parfois anciennement établies, y sont toujours présentes. Il n'est donc pas aisé, avec une telle logique, d'établir un décompte précis des décès puisqu'un même nom, parfois, peut être inscrit sur le monument aux morts de la commune de naissance comme sur celle du domicile du décédé, lorsqu'elles sont différentes.

Pour autant, elles sont d'un grand intérêt car, au même titre que les discours des édiles ou que les plaques de rue, elles témoignent de la permanence, dans la ville, d'une mémoire officielle, civique, différente de la mémoire familiale, intime, des disparus, distincte aussi de celle, religieuse, portée par le clergé des paroisses.

LA CONSTRUCTION DE LA MÉMOIRE de la Grande Guerre

PENDANT LES ANNÉES 20 ET 30



2.

Plaque mémorielle
de la mairie.
Photographies de
Philippe MICHEL

Les premières listes mémorielles sont constituées dans le cours même de la guerre mais ce n'est qu'entre les années 1919 et 1927 que sera mise en scène, par la municipalité républicaine de Jean Baptiste Vigier, la mémoire civique des morts de la Grande Guerre. A partir de 1929, les municipalités successives, à majorité radicale et socialiste contribuent, à leur manière, à l'inscription de cette mémoire dans la ville.

LES PREMIÈRES LISTES MÉMORIELLES

La loi créant la distinction « Mort pour la France », attribuée à chaque soldat ou civil dont la mort peut être imputée directement à la guerre, fut votée le 2 juillet 1915 : les maires eurent alors le devoir de la transcrire sur les registres de l'État civil, en marge des actes de décès.

OUTRE LE FAIT qu'elle donnait droit à une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire aux frais de l'État, qu'elle autorisait le versement d'une pension de veuve de guerre et d'orphelin, elle peut être considérée comme l'acte fondateur des listes mémorielles. En effet, s'appliquant rétroactivement à tous les décès survenus depuis le 2 août 1914, elle obligeait les municipalités à s'enquérir de leurs causes lorsqu'elles n'étaient pas fournies par l'autorité militaire, à vérifier les demandes d'attribution de cette reconnaissance émanant des familles, et donc à établir un bilan nominatif précis des pertes humaines dues à la guerre.

Ainsi, à Rezé, alors que depuis le début du conflit, le Conseil municipal adressait, de temps à autre, de manière collective et anonyme, « l'expression de ses condoléances les plus sincères et les plus attristées » à l'ensemble des familles de décédés¹, ses membres, dans la séance du 5 décembre 1914, entendirent le maire, fort ému, égrener la liste nominative des 90 premiers « morts pour la Patrie ». Le 24 septembre 1916, elle comprenait 136 noms. Elle sera, par la suite, réactualisée jusque dans les années qui suivront la conclusion de la paix, au fur et à mesure de la publication des jugements constatant le décès des soldats « disparus », ceux dont le corps ne put, jamais, être retrouvé². Il s'agissait alors, clairement, de faire entrer les noms ainsi distingués dans la mémoire collective en les assurant de la reconnaissance de la Nation.

3.

Plaque
mémorielle
latérale n°1

(1)

Une exception avait toutefois eu lieu lorsqu'il s'était agit de présenter « ses douloureuses sympathies » à Auguste Hervé, conseiller municipal dont le fils venait d'être tué au front. Délibération du Conseil municipal du 28 février 1915.

(2)

Pour autant, la liste des « Morts pour la France » est loin d'être exhaustive. Il y manque, notamment, les noms de soldats décédés après le 24/10/1919 ou ayant, lors de permissions ou après le conflit, succombé à des maladies contractées durant la guerre et pour lesquelles les familles n'avaient pas entrepris les démarches nécessaires.

LE CULTE DES MORTS :

Cérémonie du 11 novembre et lieux de mémoire



UNE FOIS LA PAIX REVENUE, commença l'heure des bilans. La joie due à la Victoire le disputa alors à l'immense douleur des familles confrontées aux épreuves du deuil. Une frénésie de commémorations, qui prit l'allure d'un véritable culte aux morts, s'empara de la société. A Rezé, la première « Fête du Souvenir national », le dimanche 9 novembre 1919, se déroula avec un éclat particulier, devant, nous dit la presse, « une foule considérable ». A cette occasion, fut mise en place une sorte de liturgie civique qui, les années suivantes et avec quelques variantes, se figea en parcours ritualisé.

4.
Monument au
morts S' Pierre
à Rezé

Le cortège

TOUT COMMENÇA avec le service funèbre en l'église Saint Pierre, où se succédèrent allocution du curé, chants entonnés par la maîtrise puis par une cantatrice accompagnée d'un violoncelliste, enfin par la musique municipale. Puis un cortège se forma, « toutes bannières déployées », en direction du cimetière. Sa composition fut soigneusement étudiée : vinrent, en tête, les porteurs de couronnes, suivis par le maire et tout son conseil, puis à suivre, le corps des pompiers, les vétérans de la guerre de 1870, et les délégations de la nouvelle « Amicale des poilus », ainsi que celles de toutes les sociétés de secours mutuel de la commune et des écoles.

Au cimetière, nous dit le journaliste de Ouest Éclair, « devant le monuments aux morts pour la Patrie, M. Vigier, avec une émotion vibrante, évoqua le souvenir de nos héros; M. Vélasque crut devoir rappeler les œuvres de bienfaisance instituées dans la commune au cours de la guerre et l'inlassable charité d'une modeste religieuse, supérieure d'un établissement de bienfaisance. Enfin, M^{lle} D... récita magistralement une pièce en vers intitulée « Aux mères » (Ouest Eclair. 11 novembre 1919).

Enfin, pour clore le parcours, le cortège se reforma en direction du cimetière Saint Paul où des couronnes furent déposées sur les tombes des soldats « victimes des suites de la guerre ».

Cette cérémonie montre bien de quoi est faite la mémoire civique de la municipalité républicaine

dans l'immédiat après guerre : rappel de l'union sacrée de l'Église et de la République, héroïsation des morts, valorisation des femmes en tant que mères (de soldats ou d'orphelins), solidarité des civils sous l'égide de la municipalité. Le tout inscrit dans une continuité historique et une volonté de transmission mémorielle comme le souligne la présence de l'Amicale des poilus³ placée entre les vétérans de la guerre de 1870 et les enfants des écoles. Nul doute qu'elle n'ait été en phase avec la sensibilité d'une grande partie de la population. Cependant, la belle image d'un corps social uni derrière ses héros morts pour la défense de la Patrie doit être en réalité plus nuancée. Le journaliste, en effet, conclut son article de la façon suivante : « chacun se sentit profondément ému par ce témoignage de reconnaissance donné aux victimes de la Grande Guerre ». Présentés comme héros dans les discours, les morts de la guerre n'en sont pas moins perçus, par beaucoup, comme des victimes. Pour le moment, les deux thèmes sont entremêlés. Plus tard, ils se dissocieront.

(3)

La section rezéenne de l'Union nationale des combattants est créée en 1924. Lors de la session, le 2 mars, du conseil municipal, tous les conseillers décident d'y adhérer comme membres honoraires.

Les lieux de mémoire

AVEC SON CORTÈGE, ses banderoles, ses stations, la cérémonie du 11 novembre, pour être laïque, n'en est pas moins conçue sur le modèle des processions religieuses. Dans ce parcours ritualisé, cimetières et monument aux morts sont érigés en lieux de mémoire.

La commune de Rezé ne possédait pas encore de monuments aux morts dans l'espace public. Seul un monument destiné à commémorer les « victimes du Devoir » existait dans le cimetière Saint Pierre, là où le maire prononça son discours du 11 novembre 1919. La question de son érection avait pourtant été abordée très tôt, dès le 15 décembre 1918, quand le Conseil municipal décida de « faire ériger aussitôt la signature de la paix, un monument commémoratif en l'honneur des enfants de la commune Morts pour la France » sur la place Saint-Paul, en face de l'église. Dans sa séance du 4 mai 1919, il adopta le projet présenté par le statuaire Louis-Siméon Foucault, grand prix de Rome, dont les parents résidaient, précisément, à Rezé (*Sur Siméon Foucault, voir l'Ami de Rezé n° 67, février 2012, pp 3-16*). Restait la question du financement. Estimé à 40 000 francs, son coût nécessita, pour moitié, le recours à un emprunt. Le reste fut couvert en partie par le lancement d'une souscription publique ouverte au mois de février 1920. Close un an plus tard, elle rapporta 15 000 francs, signe d'une mobilisation importante. Toutefois, la décision formelle de construire le monument ne fut prise qu'à la fin du mois de mai 1922 car, entre temps, la municipalité dut faire face à une autre urgence : l'aménagement nécessaire des cimetières pour recevoir les dépouilles des soldats tombés et inhumés sur le front.

C'est en effet à la fin de l'année 1920 que le ministère des pensions, cédant aux demandes des proches, permit le rapatriement des corps dans les caveaux familiaux. A l'exception notable du lieutenant Marc Marie de Monti dont les restes furent inhumés au château de Rezé, dans la propriété familiale (*Archives municipales de Rezé. 2 D 40. 4 janvier 1921. Lors de l'arasement du château, son corps fut ré-inhumé au cimetière Saint-Pierre*), toutes les autres dépouilles furent dirigées vers les cimetières municipaux, ce qui nécessita, au plan national, l'organisation de convois ferroviaires. Le premier arriva en gare d'Orléans le 22 mars 1921 où le garde-champêtre et le directeur des Pompes funèbres,

désignés par le maire (*Archives municipales de Rezé. 2 D 40. 14 mars 1921*), prirent possession de trois corps. L'opération se répéta une vingtaine de fois jusqu'au 24 août 1922⁴.



La situation était inédite. La municipalité décida alors d'accompagner les funérailles. Avant même l'arrivée du premier convoi, le Conseil municipal résolut, le 20 février 1921, « de réserver dans les cimetières Saint-Pierre et Saint-Paul un emplacement où seront uniquement inhumés, si les familles y consentent, les corps des militaires tués à l'ennemi ». C'est là l'origine du « carré des soldats » dont l'un fut situé de part et d'autre du monument existant dans le cimetière Saint-Pierre et l'autre, au bout de l'allée principale et le long du mur du fond du cimetière Saint-Paul. En outre, afin de donner une plus grande solennité à ce transfert, il fut décidé que les cercueils porteraient le ruban tricolore avec palme.

⁽⁴⁾

Xavier Tröchu, dont les travaux vont être prochainement publiés, a recensé, entre 1921 et 1923, 64 convois pour la Loire-Inférieure correspondant à 2 600 corps parmi lesquels 33 Rezéens.

5.

Monument aux morts à Rezé

Voulue par l'administration municipale, cette décision introduisit donc dans les cimetières de la ville un espace civique distinct de celui dévolu au *recueillement sur les tombes individuelles ou familiales*. Aussi lui fallait-il un décor à la hauteur du poids mémoriel dont il était investi. Jugeant « que de simples murs de clôture n'étaient pas des cadres dignes des glorieuses dépouilles ramenées de la zone des armées » (*Archives municipales de Rezé. 1M 9. Rapport de l'architecte du 25 juillet 1922*), il fut décidé, en même temps que l'érection du monument sur la place Saint-Paul, de développer celui du cimetière Saint-Pierre et d'établir, sur le mur du cimetière Saint-Paul, un « ensemble décoratif », chacun portant des plaques de granit où seraient gravés les noms des soldats décédés. L'architecte s'était engagé à ce que les travaux soient terminés avant la cérémonie du 11 novembre 1922. Cette année là, la cérémonie n'eut pas lieu à la date prévue. Le jour dit, les plaques mémorielles n'étaient pas encore livrées. Aussi, « à son grand regret », la municipalité se vit « dans l'obligation de remettre la cérémonie habituelle qui a lieu chaque année, à la même époque⁵, pour la faire coïncider avec l'inauguration des dits monuments » (*Ouest Éclair, 10 novembre 1922*). Ce qui fut fait le dimanche 3 décembre 1922, à partir de l'église Saint-Paul.

Deux conclusions peuvent être tirées de cet épisode. Il montre, d'une part, que les impératifs de la commémoration locale priment sur le calendrier national et, d'autre part, il consacre l'entrée du cimetière

Saint-Paul dans les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Avec la construction du monument sur la place, le centre de gravité de la commémoration, *désormais, se déplace*. Le Monument aux morts de Rezé fut achevé en 1923 et son inauguration officielle eut lieu au mois de juin. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons écrit sur Siméon Foucault (*l'Ami de Rezé n° 67, février 2012*). Rappelons simplement qu'avec cette œuvre de facture résolument moderne pour l'époque, il rompit avec l'esthétique académique des beaux-arts ou de la Villa Médicis dans laquelle il avait été formé. Insistons plutôt sur l'importance que revêtit alors, pour la ville de Rezé, sa réalisation. Elle fut comme le point d'orgue de la création des lieux de mémoire de la Grande Guerre. En témoigne, l'allocution que prononça alors le maire Jean-Baptiste Vigier :

« Le monument que nous inaugurons et que nous léguons à la postérité a été élevé par souscription publique afin que chacun puisse y apporter, avec sa pierre, un peu de son âme. Nous l'avons érigé au centre de l'agglomération principale de la commune, au seuil de notre vieille église dont les cloches, tour à tour, sonnent pour nos berceaux et pour nos morts » (*Ouest Éclair. 18 juin 1923*).

(4)

A cette date, le 11 novembre n'est pas un jour férié. L'Assemblée nationale le votera le 24 novembre 1922.

COMMÉMORATIONS ET ESPACE URBAIN : LES ENJEUX LOCAUX

Fédérer un sentiment d'appartenance communale autour du culte des morts...

LE CHOIX de placer le monument aux morts à Saint-Paul interroge : on se serait attendu à le voir figurer, comme dans beaucoup d'autres communes, sur la place centrale du bourg, lieu autrement plus symbolique, avec sa mairie, son église, son école. Certes, le quartier de Pont-Rousseau était devenu, au XIXe siècle, le poumon économique de la ville et il y avait une certaine logique à vouloir inscrire le monument dans cette modernité. Cela ne cadre cependant pas tout à fait avec la référence à « la vieille église », qui est là

pour rappeler l'ancienneté de l'appartenance de ce territoire à la commune. En fait, le choix de ce lieu, hautement symbolique, pour honorer tous les morts rezéens de la Grande Guerre, s'éclaire, si on veut bien se souvenir qu'un peu plus de dix ans auparavant, la plus grande partie des élites de la commune -dont Jean-Baptiste Vigier- s'était dressée, vent debout, contre une tentative d'annexion de Pont-Rousseau par la ville de Nantes. Un arrêt du conseil d'État y avait mis un terme en 1908 (*Voir l'Ami de Rezé n° 74, juin 2014. La question reviendra*

sur le tapis en 1945). La résistance du patriotisme communal avait alors triomphé de la volonté annexionniste de la grande voisine. Y ériger le monument où chacun avait apporté, « avec sa pierre, un peu de son âme », et en faire le lieu central de la commémoration, était aussi, sans doute, l'occasion de célébrer cette autre victoire. Cependant, la municipalité républicaine était confrontée à un problème récurrent : comment enraciner un lieu central de commémoration dans une ville qui n'a pas, précisément, de centre naturel ?

Jean-Baptiste Vigier en a clairement conscience puisqu'il présente le monument comme étant « au centre », certes... mais « de l'agglomération principale ». Fédérer autour du culte des morts des entités aussi différentes que le bourg, semi-rural, le quartier industriel et commerçant de Pont-Rousseau, les îles, au particularisme si affirmé et les multiples hameaux ruraux, c'était se confronter à des réalités sociologiques têtues. Son habileté fut alors de prendre appui sur le développement urbain pour les surmonter.

...en prenant appui sur le développement urbain

DANS L'IMMÉDIAT après-guerre, en dépit des pertes humaines dues au conflit, la reprise de l'exode rural avait rapidement contribué à relancer la démographie. Au recensement de 1926, la barre des 10 000 habitants étant franchie, la commune fut tenue, en application d'une loi du 14 mars 1919, d'établir un plan d'extension et d'aménagement urbain. La tâche était rude dans une ville où, jusque là, les constructions s'étaient développées de manière anarchique. Se penchant sur l'accroissement des demandes de lotissements et l'augmentation des voies privées, le Conseil municipal, au mois de mai 1926, avait noté que « les tracés inspirés uniquement par la facilité au lotisseur à diviser son terrain et à en faire des lots vendables » n'aboutissaient qu'à un « ensemble disparate [...] sans amélioration de l'ensemble des communications de la commune ». Un mois plus tard le maire prit un arrêté obligeant les constructeurs à déposer, préalablement à tous travaux, un permis de construire. Enfin, le 12 septembre, le conseil municipal déclara que, « de nouvelles rues ayant été ouvertes sur la commune » il fallait, « dans le but de faciliter le service postal », les dénommer. Il ne s'agissait, pour l'heure, que d'accompagner le développement urbain. L'intervention de Jean-Baptiste Vigier, le 19 décembre suivant, contribua à rebattre les cartes.

Il proposa, en effet, de donner « le nom d'enfants de la commune morts à la guerre », non seulement aux nouvelles rues mais aussi « à celles où des constructions sont actuellement édifiées », ce qui



impliquait qu'un certain nombre d'entre elles soient rebaptisées. Le 27 février, le conseil municipal entérina, en une seule délibération, les nouvelles dénominations de 43 rues et places de Rezé ;

6. Plaque mémorielle latérale n°2



33 d'entre elles furent attribuées sans conteste à des soldats de la Grande Guerre: 10 à Pont-Rousseau, 9 au bourg (dont 2 rebaptisées) et 14 à Trentemoult. Ce qui est remarquable, dans ce dernier cas, c'est que les rues furent toutes, sans exception, rebaptisées. De la sorte, l'île, écartée jusque là des lieux de mémoire de la commémoration, y revenait en force. C'est probablement à la même époque que, dans la mairie, furent disposées, encadrant l'entrée du bureau du maire en un ensemble impressionnant, de lourdes plaques de bois sur lesquelles furent gravés, en lettre dorées, les noms des soldats rezéens morts à la guerre.

7. Monument aux morts S^t Paul à Rezé

CE QUE NOUS DISENT LES NOMS DES RUES

La délibération du 27 février 1927.

LA DÉCISION du conseil municipal posait de délicats problèmes pratiques: sur quels critères, en effet, distinguer 39 noms parmi les 288 soldats décédés⁽⁵⁾? On adopta un principe directeur, celui du rang d'ancienneté des familles dans la commune. C'était en fait instaurer un double filtrage car il fallait d'abord que le soldat soit né à Rezé (128 cas soit 45 % des soldats décédés⁽⁶⁾) et qu'ensuite sa famille y soit installée depuis longtemps. La commission des « affaires diverses », chargée de faire des propositions, s'appuya sur « des réunions locales pour le règlement définitif de cette question (*Délibération municipale du 19 décembre 1926*) ». Le critère retenu et les modalités de désignation relativisaient donc ceux liés à l'appartenance à une élite sociale ou politique. Le nom du lieutenant Marc de Monti, par exemple, ou celui d'Auguste Hervé, fils d'un conseiller municipal, ne furent pas retenus. De la même façon, on ne chercha pas à mettre en avant des morts héroïques au combat. La liste qui émergea de cette consultation ne concernait que des soldats « ordinaires ».



(5) Nous prenons ici la liste officielle dressée par la mairie. Le chiffre réel de résidents décédés est de 301.

(6) 42 % des 301 soldats résidant à Rezé lors du conflit y étaient nés.

Sur quelques problèmes d'identification

LADÉLIBÉRATION soulève néanmoins, quelques difficultés d'interprétation. Lorsque la nouvelle dénomination comprend un nom et un prénom, il est possible, en recourant à nos listes, de confirmer qu'il s'agit bien d'un soldat dont le décès est lié à la guerre.

Cela concerne 37 cas :

LE BOURG

9 plaques, 9 soldats identifiés

BOUTIN Georges
GRILLE Georges
HAMON Jean-Baptiste
JOUIS Camille
LOUIS Jean
MACÉ Louis
MACÉ Edouard
MARCHAIS François
MONNIER Maurice

TRENTEMOUT

14 plaques, 16 soldats identifiés

AGASSE Charles, Louis
et Hilaire
BARDIN Arsène
BRIAND Henri
BRIAND Xavier
CHAUVELON Jean-Baptiste
CONTANT Félix
DOUILLARD Gabriel
DOUILLARD Pierre
LABBÉ Jules
LACROIX Marcel
LEBERT Ferdinand
LE VOYÉ Athanase
LHERMITE Paul
SOULAS Raymond

PONT-ROUSSEAU

10 plaques, 12 soldats identifiés

BLANDIN Emile
BOUJEAU Hippolyte
CRÉTIN Georges
LAINÉ Jules
LEBERT Emmanuel
LECLERC Joseph et Lucien
NOGUE Aristide
PERRAULT Charles
REDOR Emile
TENDRON Baptiste et Henri

En dehors de ces cas avérés il faut en mentionner d'autres, plus discutables, qui ne concernent qu'un nom générique de famille et non un individu : Lozon et Lechat à Pont-Rousseau. Les archives des consultations locales, qui n'ont pas été conservées, auraient été, ici, d'un grand secours. Néanmoins, dans la mesure où nous pouvons établir, d'après nos listes, une correspondance avec un individu précis, l'attribution à un soldat paraît probable. Ce pourrait être le cas pour Alexandre Lechat, et Alphonse Lozon. Signalons toutefois qu'une rue Lechat existait déjà avant la Grande Guerre. Restent, à Trentemoult, deux cas atypiques : ceux de Jean-Baptiste Boju et de A.Choëmet.

Sur la délibération de 1927, le nom de Jean-Baptiste Boju est, certes, accompagné de la mention « ancien adjudant » mise entre parenthèse mais il ne figure pas sur nos listes de décédés. Le curieux qualificatif d'*ancien* laisse penser qu'il n'était plus militaire au moment de son décès. La dénomination précédente était : rue Boju, du nom d'une famille de propriétaires.

Quant à A. Choëmet, il ne figure pas sur nos listes. Nous avons bien un Alexis Choïmet, mais il est né à Saint-Herblain ; son nom est gravé sur le monument aux morts de Nantes et il ne figure sur aucune liste mémorielle de Rezé.

Les noms de rues après 1927

ACES 37 OU 39 NOMS de soldats vinrent s'en ajouter d'autres après 1927. Mais, à l'exception notable du lieutenant de Monti de Rezé (*Délibération du 23 juillet 1933*) ils n'ont fait l'objet d'aucune délibération officielle ce qui en rend leur identification difficile.

Sur le plan de 1934 apparaissent les noms de Louis Morandeau et Théodore Brosseau (orthographié Brossaud) dans le bourg et ceux d'Octave Rousseau, Etienne Lemerle et Marcel Rontard à Mauperthuis. Ce sont ceux de soldats parfaitement identifiés. En revanche ceux de Sorin (Basse-lande), Bernard (Auffrère) et de Gendron (Saint Paul) ne peuvent être attribués avec certitude à François Sorin, Auguste Bernard et Félix Gendron. D'autres noms viendront s'ajouter après 1934. Ils concernent, pour l'essentiel, la Haute-île, jusque là grande absente de la mémoire officielle. Il s'agit de Louis Samson, Léon Lecossé, Gaston Bourcier, Paul Danet, Charles Moreau et, vraisemblablement, d'après des renseignements fournis par sa famille, de Prudent Allain (*la plaque est orthographiée Allin*).

APRÈS 1934

BOURCIER Gaston
DANET Paul
DOUAUD Armand
LECOSSÉ Léon
MOREAU Charles
SAMSON Louis

PLAN DE 1934

BROSSEAUD Théodore
LEMERLE Étienne
MORANDEAU Louis
RONTARD Marcel
ROUSSEAU Octave

On note aussi, à la Basse-Lande, une rue au nom d'Armand Douaud.

Tout laisse donc à penser que la municipalité radicale qui, en 1929, a succédé à celle de Jean-Baptiste Vigier, a poursuivi sa politique mémorielle. C'est certainement vrai pour la Haute-Île et, sans doute aussi, pour Mauperthuis. Lorsqu'il s'est agi de nommer la rue du lieutenant de Monti, le maire écrivit au préfet :

« La municipalité précédente avait décidé de baptiser les rues de la commune du nom des "morts pour la patrie" [...] nous réparons l'oubli fait au nom du lieutenant de Monti, la rue ainsi baptisée longeant la propriété de ses ancêtres dont la famille a cédé une parcelle pour l'exécution de la route ».

Mais on note aussi, dans le choix des noms, une inflexion plutôt pacifiste. Le 5 octobre 1930, la municipalité choisit la dénomination de « rue de la Paix » pour le chemin n° 11 de la Blordière à la Morinière. Par la suite, elle distingua Aristide Briand et enfin, Henri Barbusse.

AUTOTAL, on peut estimer à 44 ou 47, le nombre de plaques dédiées à des soldats rezeens décédés pendant la Grande Guerre. Un chiffre important qui témoigne, avec la création des lieux de mémoire, de la construction et de l'enracinement d'une mémoire locale particulièrement active de la Grande Guerre à Rezé. Elle honore les soldats « ordinaires », néglige les batailles et, pour finir, célèbre la paix. Sur la durée, elle subira quelques mutations, voire, même, une certaine usure. Cela fera l'objet d'un prochain article.

Photo 1.

La bataille du pont d'Arcole,
Horace Vernet

2.

Napoléon de retour d'Elba,
Karl Stenben



DES REZÉENS DANS

La Grande Armée

BICENTENAIRE DE WATERLOO 1815-2015



— 4 —

Yann VINCE

Sources

| *Voir en annexe,*

page 75

« LE SOLEIL BRÛLE.

La chaleur est torride,
orageuse, elle pique
le corps de milliers
d'aiguilles de feu.

IL EST TREIZE HEURES TRENTE,
CE DIMANCHE 18 JUIN 1815. »

Citation :

Max Gallo, Napoléon,
l'immortel de Sainte-
Hélène, éditions Robert
Laffont, 1997

L'année 2015 marquait, entre autres anniversaires, le bicentenaire de Waterloo. La mémorable défaite française devait durablement marquer les esprits. Elle mettait non seulement fin à vingt cinq années d'une épopée unique dans l'histoire de France mais également aux rêves de toute une génération qui s'était levée contre l'absolutisme et dont les descendants devaient mettre tant de temps à se débarrasser au 19^{ème} siècle après l'expérience du retour de la monarchie puis du Second Empire. Au delà des controverses sur Napoléon et la période qui couvre son pouvoir quasi absolu (de 1799 à 1815), nombreux sont les mémoires, témoignages d'hommes qui furent les acteurs et souvent les victimes militaires de cette époque, réédités à l'occasion de ce bicentenaire. A Rezé et compte tenu des estimations réalisées par les historiens sur le nombre de combattants et sur les hommes « tombés au champ d'honneur » dans les guerres du Premier Empire, on peut estimer à plus de 400 le nombre de ceux ayant participé à ces guerres, pour certains, les volontaires de l'an II, à la quasi totalité des campagnes menées de 1792 à 1815 !



3.

La bataille de
Wagram par
Horace Vernet

Les victimes rezéennes (nées et/ou domiciliées à Rezé) avoisineraient selon les mêmes estimations la centaine même si les registres de décès de la commune n'en comptabilisent que 27 ! Il faut dire que les transcriptions étaient loin d'être automatiques pour des soldats morts aux quatre coins de l'Europe, quand ce n'est pas aux Antilles ! Plusieurs années après la chute de Napoléon, l'état civil rezéen enregistre encore des décès intervenus plusieurs années plus tôt !

J'ai pu recenser 110 soldats s'étant illustrés à divers titres dans cette période. D'Arcole à Waterloo en passant par Wagram, Iéna, Baylen ou Cadix, on trouve des Rezéens. 80 d'entre eux, survivants de l'épopée, reçurent en 1857 la fameuse médaille de Sainte-Hélène créée par Napoléon III à l'intention des anciens compagnons de son illustre oncle. Trois autres, morts bien avant, furent parmi les premiers bénéficiaires de la Légion d'Honneur, cette haute distinction créée par Napoléon 1^{er}. J'ai reconstitué ici le parcours de plusieurs de ces hommes qui méritent de sortir de l'oubli. Pour tous j'indique les noms, les corps d'armée et époques de leur engagement.

PARTIE 1

Les volontaires de l'an II

Aux anciens régiments du Roi et aux anciennes castes nobiliaires encadrant l'armée, la Révolution a substitué les bataillons de volontaires nationaux porteurs du nouvel étendard national, le drapeau tricolore.



4.
Soldats
de la
Révolution

LE 20 AVRIL 1792, l'Assemblée nationale, en réponse à la fameuse déclaration de Pilnitz, déclarait la guerre à l'Autriche. La France entrait en guerre et fera bientôt face à l'Europe entière. Elle n'en sortira vraiment que 23 ans plus tard, après plusieurs campagnes militaires dirigées contre les coalitions européennes successives ! La bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, et la proclamation de la République le lendemain devaient fédérer une Nation qui n'avait jusqu'alors pas conscience d'elle-même. Mais, la levée de 300 000 hommes, le sort fait aux prêtres et la réaction royaliste devaient lever un autre front, intérieur celui-là, particulièrement dans les départements de l'Ouest, les « guerres de Vendée ». Les volontaires de l'an II répondent à l'appel aux armes des Conventionnels.

De nouveaux bataillons sont constitués. Voici les parcours de trois Rezéens engagés volontaires et qui furent parmi les premiers bénéficiaires de la Légion d'Honneur : Pierre Joseph Toucheronde, « entré au corps » le 6 février 1793, Pierre Rayé, le 3 septembre 1793 et Pierre Plissonneau, le 6 septembre 1793. Leurs parcours ont pu être reconstitués grâce à leurs dossiers individuels conservés par le ministère de la Défense (et consultables sur le site Mémoire des hommes), sur la base des membres de la Légion d'Honneur du ministère de la culture et aux divers historiques des régiments concernés ayant fait l'objet de publications.

1774-1851

P.J. Toucheronde

PRISONNIER À MAGNANO

Pierre-Joseph Toucheronde est né à Rezé, le 20 novembre 1774 à Pont-Rousseau, de Pierre et de Françoise Simoneau.

D'UNE TAILLE MOYENNE (1,65 m), il a le visage ovale, le front rond, les yeux gris (probablement verts), le nez ordinaire, la bouche moyenne, le menton rond et les cheveux et sourcils châtain. Il a un peu plus de 18 ans à son engagement le 6 février 1793 dans le 3^{ème} bataillon de Loire-Inférieure. Durant toute la Révolution, son dossier militaire indique qu'il sert dans les différentes campagnes de Vendée de cette date, jusqu'à l'an VII (1798-1799). Considérant le nombre de volontaires des bataillons suffisant, le 3^{ème} bataillon du département est intégré à la 5^{ème} demi-brigade constituée de l'ancien régiment de Navarre bientôt appelé 5^{ème} de ligne. Le soldat (fusilier dit-on alors) Toucheronde intègre ce régiment.

Alors que le général Bonaparte est encore en Égypte, l'armée française est engagée sur plusieurs théâtres de combats face à l'Autriche, au delà du Rhin en Souabe, dans les Grisons et en Italie. C'est là que nous retrouvons notre fusilier Toucheronde, dans l'armée conduite par le général Schérer qui livre combat à Vérone le 6 germinal an VII (26 mars 1799). Tentant de pénétrer en Vénétie par le bas de l'Adige, c'est une armée fatiguée qui livre combat attaquant, se repliant, ré-attaquant. C'est dans ces mouvements et juste avant que ne s'engage la bataille à Magnano le 16 germinal (5 avril) que Pierre Joseph Toucheronde est fait prisonnier, le 12 germinal (1er avril). Les soldats français, criblés par la mousqueterie et la mitraille ennemie doivent battre en retraite abandonnant les lignes.

AU SIÈGE DE RAGUSE

Toucheronde reste près de deux années prisonnier.

L NE SORTIRA des geôles autrichiennes que le 8 ventôse an IX (27 février 1801), c'est à dire quelques jours après la signature de la paix de Lunéville qui entérine la suprématie de Napoléon Bonaparte, lequel, revenu d'Égypte et s'étant emparé du pouvoir en France (coup d'État du 18 brumaire an VIII) a repris en main l'armée d'Italie et défait les Autrichiens. Toucheronde n'aura donc pas combattu à Marengo ! Peut être, par contre, est-il du nombre des soldats de l'armée d'Italie passés en revue par le Premier Consul à Lyon le 21 nivôse an X (11 janvier 1802), accueillant celui-ci *avec d'incroyables transports de joie, sous un soleil étincelant, les brumes de l'hiver s'étant dissipées un instant* (Notre armée, histoire populaire par Dick de Lonlay). Alors qu'une brève période de paix s'installe, Napoléon se faisant proclamer empereur, le 5^{ème} de ligne stationne dans le Piémont. Mais lorsqu'au début de l'an XIII, l'Empereur retourne son armée

vers l'Allemagne et l'Autriche, la guerre reprend. Le régiment de Toucheronde, sous la conduite du général Molitor, livre la bataille de Caldiero le 8 brumaire an XIV (30 octobre 1805). Deux mois plus tard après sa victoire à Austerlitz, Napoléon impose un nouveau traité de paix. Alors que la Dalmatie est transférée au royaume d'Italie, les troupes du 5^{ème} de ligne conduites par Molitor, prennent la direction de ladite Dalmatie, traversant la Croatie pour arriver le 20 février 1806 à Zadar. Bientôt, ce régiment transformé en troupe d'occupation, et tandis que les Autrichiens en appellent au soutien russe, fait le siège de Raguse – un siège de 20 jours – repris aux Russes, en juin. Il semble que notre fusilier s'y distingua. C'est après ce fait d'arme que Napoléon, qui avait créé la Légion d'Honneur quelques années plus tôt, honora plusieurs hommes dont Toucheronde qui est fait chevalier de ce nouvel ordre honorifique le 9 septembre.

CAPORAL À WAGRAM

Bientôt, le 5^{ème} de ligne doit rejoindre la Grande Armée en Allemagne où Napoléon riposte à la 4^{ème} coalition et affronte les armées prussiennes et russes.

ON NE SAIT SI LE RÉGIMENT est à la bataille d'Eylau en février 1807 et participe à la prise de Dantzig le 26 mai, mais cela est fort probable puisqu'il est signalé en Allemagne de 1807 à 1812 ! C'est d'ailleurs peu après la signature du traité de Tilsit mettant fin à la 4^{ème} coalition que Pierre Joseph Toucheronde est promu au grade de caporal, à la date du 11 octobre 1807. Tandis que la Grande Armée s'engage dans l'aventure espagnole et que l'année 1808 se termine par la capitulation de Madrid devant les troupes françaises, le 5^{ème} de ligne, stationné en Allemagne est bientôt engagé dans le conflit de la 5^{ème} coalition notamment face à l'Autriche, dès le début de 1809. La Grande Armée a son quartier général à Ingolstadt que l'Empereur, de retour d'Espagne où son armée mène la guerre sur un second front, rejoint le 17 avril. Le 5^{ème} de ligne est dirigé une nouvelle fois vers les côtes de l'Adriatique où les Autrichiens tentent de reconquérir la Dalmatie. Tandis que ceux-ci s'appuient sur les colons serbes et croates, Marmont crée une diversion en encourageant des irréguliers turcs à attaquer les villages croates de la vallée de l'Una, territoire cédé par l'Empire Ottoman à l'Autriche en 1791 ! Puis il livre une série de combats, sur Zramja, puis à Pribudic (Gracac), et enfin à Gospic les 21 et 22 mai, qui tournent

finalement à l'avantage des Français. Après avoir éliminé cette menace, Marmont conduit son armée en Autriche où elle participe à la bataille de Gratz puis à celle de Wagram, début juillet et enfin Znaim (actuelle Tchéquie) où l'armistice est signé avec les Autrichiens. Le 14 octobre est signé le traité de Vienne mettant fin à la 5^{ème} coalition et quelques jours après, le 22, le caporal Toucheronde est appelé au 1^{er} régiment de chasseurs à pied de la Garde Impériale, un régiment d'élite qui rejoint la Vieille Garde !

S'il est vraisemblable que Toucheronde combat en Espagne en 1810-1811, nous n'en avons pas trace. Ce que l'on sait par contre, c'est que le 1^{er} régiment de chasseurs à pied de la Garde dans lequel il sert est présent en août 1810 au Portugal, dans les environs d'Almeida où il participe à la prise du bastion de San Pedro dans une opération visant à en empêcher l'accès aux troupes britanniques de Wellington. La prise du bastion fut extrêmement violente si l'on en croit un témoin (le colonel Noël dans *Les expéditions françaises en Portugal de 1807 à 1811* par Michel Molières) qui précisera que sous les feux d'une batterie française, le bastion emplis de poudre explosa projetant sur la ville « tant d'affûts, terre et pierres » que « des canonnières sont engloutis avec leurs pièces sous les débris » !

AVEC LA VIEILLE GARDE À LA MOSKOWA

En février 1812, peu après la prise de Ciudad-Rodrigo par Wellington, Napoléon donne l'ordre d'acheminer la Grande Armée vers la Vistule.

TANDIS QU'IL RÉALISE UNE ALLIANCE de l'empire avec la Prusse et l'Autriche, le tsar Alexandre lance un ultimatum à Napoléon exigeant le retrait des troupes françaises derrière l'Elbe. Le 24 juin, la Grande Armée franchit le Niémen ! Le 1^{er} régiment de chasseurs de la Garde en est ! Après deux jours de bataille, il entre à Smolensk le 18 août sous le commandement du maréchal Lefebvre. Le 7 septembre il participe aux combats de la Moskowa aussi appelés bataille de Borodino, une semaine avant l'entrée à Moscou. Un lieutenant-colonel de la Garde Impériale,

Guiraud, présent comme Toucheronde, témoigne : « Je traversai, le 13 septembre, le champ de bataille de Borodino où l'on s'était détruit plutôt que battu le 7. Sous d'aussi terribles auspices, au milieu des villages en feu, formant dans la plaine d'épaisses colonnes de fumée, nous rejoignons tristement une armée dont les triomphes nous apparaissent si chèrement payés ». (*Les Hommes de Napoléon, témoignages 1805-1815*). Bientôt se sera la déroute. Toucheronde est présent le 17 novembre à Krasnoï : « nous partîmes bientôt pour retourner en arrière et prendre part à ces affaires de Krasnoï,



où l'astre de l'Empereur, déjà si pâissant, jeta son dernier éclat » (lieutenant-colonel Guiraud). L'armée française est considérablement réduite : « les troupes armées ne comprenaient pas 25 000 hommes de toutes armes, qu'on en fasse le partage théoriquement égal entre les squelettes des corps : Garde Impériale, 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème}, on voit à quelle faiblesse ils étaient ramenés » (Guiraud).

Toucheronde en réchappe comme il réchappera à la terrible retraite par le passage de la Bérézina ! En 1813 le caporal Toucheronde avec la Vieille Garde participe à la campagne de Saxe après que la Prusse et le tsar se soient alliés pour déclarer la guerre à la France. Du 16 au 19 octobre il est présent à la bataille de Leipzig, ou bataille des Quatre-Nations. Fin novembre, Napoléon repasse le Rhin et en janvier 1814 c'est l'invasion de la France par les coalisés. De Vauchamps à Paris en passant par Bar-sur-Aube et Craonne, Toucheronde participe à la campagne de France. Elle se termine par la chute de Paris le 30 mars et l'abdication de Napoléon le 6 avril. « Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon », annonce-t-on aux troupes témoigne le soldat Elie-Marie Garceau du 1^{er} régiment des Gardes d'honneur ! « Vous êtes licenciés ».

5.
Demi-solde

DEMI-SOLDE

*Pierre-Joseph Toucheronde a alors 40 ans
et il a passé 21 années de sa vie dans l'armée.*

VRAISEMBLABLEMENT devenu « demi-solde », le roi Louis XVIII ayant licencié nombre de grognards de l'Empire, nous ne savons pas s'il participe à l'aventure des Cent-Jours de 1815, son dossier n'en gardant pas trace. Il n'est donc vraisemblablement pas à Waterloo avec le 1^{er} régiment de la Garde auquel il appartenait ! L'ancien caporal de l'Empereur devra attendre cinq ans avant d'obtenir son brevet de chevalier de la Légion d'honneur ! Il faut dire qu'une prestation de serment au Roi est obligatoire. Il s'y résout le 2 janvier 1817. Celui qui avait, en novembre 1806, prêté le serment « de se dévouer au service de l'Empire (...) et à la défense de l'Empereur » devra jurer « d'être fidèle au Roi » ! Il fournit pour cela un « procès-verbal d'individualité » par lequel deux person-

nalités nantaises attestent de sa notoriété. Il s'agit d'un nommé Jean Lorette, propriétaire, et de Pierre-Louis Athénas, directeur de la Monnaie de Nantes, conseiller général et dont on sait qu'il était propriétaire au Jaunais à Rezé. Toucheronde obtiendra enfin son brevet le 31 décembre 1819 !

Il est alors domicilié au Bois-Briand à Nantes où il exerce la fonction de garde-champêtre, sans que l'on sache si le roi Louis-Philippe, comme il le fit pour nombre d'anciens soldats de l'Empire, avait restitué au chasseur à pied Toucheronde le bénéfice de sa pension pleine et entière ! Et c'est là qu'il décède le 29 décembre 1851, à l'âge de soixante-dix-sept ans, deux jours avant le plébiscite du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur et futur Napoléon III !

1770-1842

Pierre Rayé

DANS LES GRISONS

Pierre Rayé naît quant à lui le 10 septembre 1770 à Pont-Rousseau d'André et de Jeanne Guitteny.

Régiment de Cavalerie 8^e de Dragons de Ligne

Etat des Soldats de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte au dit Régiment le 10 Septembre 1796

<i>Etat des Soldats</i>	<i>Compagnie de R. de Ligne</i>	<i>autres notes</i>
<i>Soldat au 1^{er} bataillon de la Cavalerie le 20^e 1796</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite du 1^{er} Régiment de Dragons de Ligne le 19^e août 1800</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>Caporal le 28^e 1801</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>Levau le 28^e 1803</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 21^e mai 1807</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>Sergent Major le 30^e juin 1807</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 1^{er} juillet 1807</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>Sous Lieutenant le 25^e août 1808</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>Fructidor le 28^e 1814</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 28^e 1814</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 4^e avril 1814</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	
<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 16^e 1814</i>	<i>à la suite de l'Armée de M^{te} Napoléon Bonaparte le 20^e 1796</i>	

qui par son mérite a été élevé aux grades de

Galouze

Pour copie conforme à l'original qui sera déposé au dépôt de la Guerre le 10^e septembre 1814

Le Major G. Gilly

Le Colonel de Ligne

Le Capitaine de Ligne

6.

Etats de service
de Pierre Rayé

SON DOSSIER MILITAIRE nous indique qu'il mesure 1,69 m, ce qui est une bonne taille pour l'époque. Le visage ovale et le front découvert, il a les yeux bleus, les cheveux châtons, un nez pointu et une grande bouche (sic). Il fait partie des recrues de la jeune République puisqu'il entre comme fusilier dès le 3 septembre 1793 au 3^{ème} bataillon de la Gironde et fait la campagne de Vendée de l'an II jusqu'à l'an VII. Entre temps le 3^{ème} bataillon de la Gironde est devenu le 24^{ème} régiment d'infanterie légère (vendémiaire an IV). Les guerres de Vendée terminées, c'est au 12^{ème} régiment d'infanterie de ligne qu'il est intégré le 1^{er} fructidor an VIII (19 août 1800) et dirigé vers l'Italie et les Grisons où il fera campagne durant deux ans comme son compatriote rezéen Pierre Plissonneau (voir ci-après). Le 12^{ème} de ligne n'a pas laissé que des bons souvenirs à Naples où il est entré l'année précédente et dans la vallée du Liri, dans le Latium, à Isola, où les troupes françaises sont réputées avoir participé au massacre de centaines de civils en mai 1799 !

C'est donc après la bataille de Marengo que Rayé rejoint l'armée des Grisons qui pénètre en septembre 1800 à Genève puis Berne, armée placée sous le commandement de Brune puis de Mac Donald. Le 12^{ème} de ligne devait remonter toute la haute vallée du Rhin, passer le glacier du Splügen, descendre dans la Valteline, passer par le val Camonica, puis le val Trompia et tourner le lac de Garde pour atteindre Trente, le tout en combattant la montagne l'hiver ! L'armée des Grisons, qui vient en appui de l'aile gauche de l'armée d'Italie et de l'aile droite de l'armée du Rhin, manque cruellement de souliers, de capotes et de vivres. C'est le 17 nivôse an IX (7 janvier 1801) que le régiment arrive à Trente, à la poursuite des Autrichiens jusqu'à Botzen. Il est arrêté dans sa progression par l'armistice de Steyer. Puis ce sera la paix de Lunéville. L'armée reflue progressivement. Le 12^{ème} de ligne de Rayé tiendra garnison à Verdun entre 1801 et 1803. Le 5 vendémiaire an X (27 septembre 1801), Pierre Rayé reçoit les galons de caporal.

A L'ARMÉE DU RHIN

C'est à cette époque, qu'envisageant une grande opération amphibie contre l'Angleterre, Napoléon mobilise ses troupes le long des côtes de la Manche, le fameux « camp de Boulogne ».

DE FAIT le 12^{ème} de ligne, baraqué autour de Dunkerque est envoyé dès août 1803 à Bruges sous le commandement du général Davout. On connaît le soin que met Davout à entraîner et équiper ses hommes. C'est là que, le 21 brumaire an XII (13 novembre 1803) Pierre Rayé est nommé sergent ! Davout prendra bientôt la tête du 3^{ème} corps, le 12^{ème} de ligne étant organisé en deux bataillons de guerre de la 3^{ème} division sous le commandement du général Gudin. Entre mars et juillet 1805, le corps de Davout se recentre autour d'Ambleteuse dans le Pas de Calais. Le débarquement en Angleterre étant devenu vain après Trafalgar, une campagne terrestre doit être lancée contre la nouvelle coalition constituée par les Autrichiens aux côtés des Anglais, des Russes, des Danois et des Napolitains. Le but de la nouvelle Grande Armée : écraser l'Autriche avant l'arrivée des Russes ! Ayant reçu l'ordre de se diriger vers la Bavière, le 3^{ème} corps de Davout se retrouve autour de Mannheim le 25 septembre, passe le Rhin puis marche sur Neuburg et Dachau. Après la capitulation d'Ulm (le 20 octobre), la Grande Armée marche

sur Vienne et Davout et le 12^{ème} sont envoyés sur Mühldorf en longeant le Danube. Si une partie du 3^{ème} Corps combat bien à Austerlitz et contient les Russes à l'aile droite de l'Armée, la division Gudin et le 12^{ème} de Ligne trop éloignés ne pourront arriver sur le champ de bataille que le 3 décembre et se lanceront à la poursuite des Russes que Koutouzov essaie de ralentir en faisant état d'un faux armistice. Puis le 3^{ème} corps au complet vient cantonner près de la frontière hongroise. L'occupation se prolonge, car les Russes venaient de s'emparer des bouches de Cattaro en Adriatique avec la complicité passive des Autrichiens. Au début de 1806, le 3^{ème} corps se replia et hiverna en Bavière. Davout se fixa comme objectif de rééquiper et de poursuivre l'entraînement de ses hommes. Cantonnée autour d'Oetingen la division Gudin participa le 14 octobre 1806 aux batailles d'Iena et d'Auerstedt. Placée sous les ordres du général Gauthier, le 12^{ème} de ligne est dirigé sur Varsovie où il entre le 4 décembre !

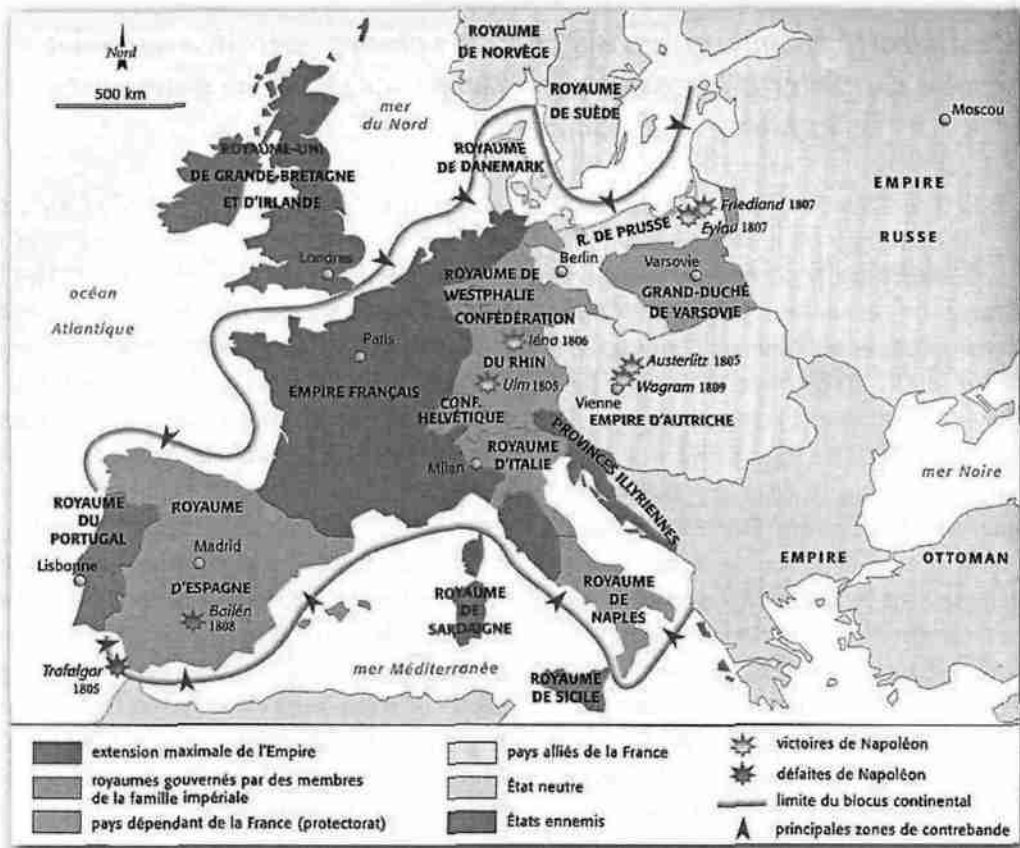
PRISONNIER À BAYLEN

Après le combat de Czarnowo et son passage en revue par Napoléon en personne, le régiment est envoyé sur Pultusk, dans un terrain boueux où la progression est très difficile.

AVANT d'avoir livré bataille à Eylau, Rayé et son régiment s'emparent du village de Kleinsausgarten en février 1807 alors que la neige tombe et rend difficile tout mouvement. Davout parcourt les rangs : « les lâches iront mourir en Sibérie, les braves mourront ici avec honneur ». Le 3^{ème} Corps résiste. « La saison était au plus fort de ses rigueurs, l'armée avait besoin de se refaire. (...) L'Empereur crut sage de réparer ses pertes » (témoignage du sous-lieutenant Marnier). Le 27 Février, le 3^{ème} corps cantonne entre Hohenstein et Gildenburg, entre la Vistule et la Passarge. C'est là que Rayé reçoit son ordre de transfert le 21 mai

1807 à la 4^{ème} légion de réserve, suivi de ses galons de sergent-major le 30 juin !

Bientôt une autre campagne allait s'engager pour Pierre Rayé, celle d'Espagne et du Portugal. « Une autre guerre allait commencer pour nous, une guerre d'embûches incessantes, d'assassinats, d'exterminations » témoigne le voltigeur Jules Marnier. Constituée à Paris en mars 1808, la légion de réserve part pour Bayonne. C'est là que l'armée découvre le dessein de l'Empereur, « se rendre arbitre entre le roi d'Espagne et son fils pour les renverser l'un et l'autre » (J. Marnier). Après être passée par Burgos, l'armée arrive le 1^{er} juin à Baylen, au pied de



la montagne, à l'entrée de l'Andalousie. Déjà elle fait face à l'insurrection et doit essayer quelques escarmouches. Mais le 19 juillet elle doit mener une bataille redoutable contre les Espagnols sur un terrain difficile, raviné. « L'ennemi avait masqué des batteries croisées, qui assaillirent notre avant garde avant qu'elle se présente » témoigne Jean-Baptiste Chevillard, sous-inspecteur aux revues de 3^{me} classe. Le champ de bataille est bientôt jonché de morts, les Espagnols déterminés. Sous une chaleur étouffante, après dix heures de combats acharnés, les Français sont défaits. Outre les morts et les blessés, nombre d'entre eux sont capturés. Le sergent-major Rayé est de ceux-là. Le 21 juillet, l'armée française doit capituler. Une première pour cette armée jusqu'à présent victorieuse. Un vrai tournant dans l'épopée napoléonienne ! Rayé resta quatre longues années prisonnier en Espagne. Après la capitulation de Baylen, au mépris des accords passés, les prisonniers français sont dirigés sur Cadix, où ils sont enfermés sur les pontons. Puis, pour certains d'entre eux, c'est le transfert vers Cabrera, îlot aride des Baléares, au sud de Majorque. Les Français l'appelleront le Rocher de la mort !

On ne sait si notre Rayé resta sur les pontons de Cadix ou s'il fut transféré à Cabrera ? Qu'il ait été parqué sur un entrepont ou enfermé à Cabrera où il fallait faire la queue pour éteindre sa soif et obtenir un peu de pain, la captivité fut marquée de dures et longues privations. En mars 1810, alors que les troupes du maréchal Soult étaient à Cadix, les Espagnols menacèrent même d'exterminer les prisonniers témoigne le capitaine de Muralto du 3^{me} régiment suisse, prisonnier à Cabrera ! Un autre témoin, le maréchal des logis Flamen d'Assigny fit huit mois de pontons avant d'être transféré en 1809 à Cabrera. Il raconte les scènes de misère, de souffrances et d'humiliation, évoquant le massacre de 250 officiers français désarmés, lâchés dans la plaine et fusillés par les Espagnols. Enfin nombre de prisonniers sont transférés en Angleterre à l'été 1810, sur les pontons de Portsmouth. Pour notre sergent-major Rayé, le calvaire s'achèvera par sa libération le 7 août 1812 ! Depuis la prise de Ciudad-Rodrigo en janvier par Wellington, les armées françaises se replient peu à peu.

SOUS-LIEUTENANT À LEIPZIG

A sa libération, le sergent-major Rayé apprendra que la 4^{ème} légion à laquelle il appartient est devenue depuis trois ans le 122^{ème} de ligne.



L EST BIENTÔT ENGAGÉ dans la campagne d'Allemagne. Le 17 mars 1813, la Prusse a déclaré la guerre à la France. Si la Grande Armée s'est enrichie de jeunes recrues, les fameux *conscrits Marie-Louise* lesquels s'illustrèrent par leur bravoure, les victoires qu'elle emporte à Lützen le 2 mai ou à Bautzen les 20-21 mai, ne sont pas décisives et dès le début de l'été, Napoléon préfère signer un armistice. De fait, les adversaires de l'Empire voient là l'occasion de lui porter l'estocade. En août les Autrichiens entrent à leur tour en guerre.

Le sergent-major Rayé qui a participé à Lützen est dirigé avec le 122^{ème} de ligne à Leipzig où Napoléon a décidé de replier ses troupes après sa victoire de Dresde. C'est quelques jours après la bataille, le 25 octobre, que Pierre Rayé est nommé sous-lieutenant.

Napoléon doit repasser le Rhin et, en janvier 1814, les armées coalisées entrent en France. S'engage alors l'ultime campagne, la campagne de France à laquelle le lieutenant Pierre Rayé (promu à ce grade le 24 janvier) participe activement. Il y brille probablement car, quelques jours après la chute de Paris (31 mars), le 7 avril, il reçoit sa promotion à la Légion d'Honneur, au grade de chevalier, c'est à dire la veille de l'abdication de Napoléon. S'ouvre pour notre Rezien une période trouble. Resté officier dans l'armée royale, il intègre en juillet le « régiment de Condé » ou 8^{ème} de ligne avec le grade de lieutenant dans le 3^{ème} bataillon, 2^{ème} compagnie des fusiliers.

8.

Baylen
(reconstitution)

LIEUTENANT À WATERLOO

Le 1^{er} mars 1815, Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, débarque à Golfe-Juan.

EN TROIS SEMAINES il regagne Paris. Dès le mois de juin il doit à nouveau affronter l'Europe coalisée. Le 8^{ème} de ligne de Pierre Rayé part pour la Belgique. Le 18 juin se déroule la décisive bataille de Waterloo où l'Empereur perd définitivement la partie. Quelques jours plus tard il abdique pour la seconde fois. Louis XVIII remonte sur le trône. Le 15 septembre le lieutenant Rayé est licencié de l'armée. S'ensuit pour notre lieutenant retraité une nouvelle vie. Tout d'abord, de retour à Nantes, il s'installe dans le quartier des Ponts, non loin de son Pont-Rousseau natal, rue de Vertais, au n° 72. C'est là, que le 1^{er} décembre 1816 il doit signer sa prestation de serment au Roi pour recevoir sa pension de chevalier de la Légion d'Honneur ! Son brevet ne sera signé que cinq ans plus tard, le 7 avril 1821 ! Enfin il terminera ses jours à Rezé où il décédera le 25 juillet 1842, chez sa sœur, Marguerite Julie Rayé, au village du Landreau.



9.

Plan de la bataille
de Waterloo

1771-1842

Pierre Plissonneau

A LA BATAILLE DU PONT D'ARCOLE !

Notre troisième Rezéen engagé volontaire, Pierre Plissonneau, naît à Rezé, au village de la Chaussée, le 20 août 1771.

L EST LE FILS d'un laboureur, Jean Plissonneau et de Catherine Ertaud son épouse. Lors de son engagement parmi les volontaires de l'an II, le 6 septembre 1793, il est signalé, sous le numéro matricule 910 comme mesurant 1,71m, ayant le visage ovale, le front couvert, les yeux noirs (sic), le nez aquilin, la bouche moyenne, le menton rond, les cheveux et les sourcils noirs. Il sert tout d'abord dans le 1^{er} bataillon de 1^{ère} classe de Nantes et cela jusqu'au 28 fructidor an II, il intègre le 1^{er} vendémiaire an III le Régiment d'Auxerrois (12^{ème} de ligne), au sein du 1^{er} bataillon, 7^{ème} compagnie. Comme Toucheronde et Rayé, c'est aux armées de l'Ouest qu'il sert comme fusilier (soldat). Mais dès l'an IV, son régiment est envoyé à l'armée des Alpes et d'Italie. Il fait partie des 19 000 Français qui, sous les ordres du général Napoléon Bonaparte, participent à la bataille du pont d'Arcole entre le 25 et le 27 brumaire an V (15-17 novembre 1796). L'armée autrichienne, entrée en Italie pour en refouler Bonaparte, est vaincue après que l'armée française qui a traversé l'Adige tente de passer l'un de ses affluents, l'Alpone. La prise du pont sous le feu des forces autrichiennes, près du village d'Arcole permit d'apporter la victoire aux troupes françaises. Le drapeau porté par Bonaparte sur la digue d'Arcole symbolisa la victoire alors qu'en fait c'est bien l'action héroïque de Lannes sur le pont qui avait permis celle-ci !

Le 12^{ème} de ligne auquel appartient Plissonneau est alors envoyé en renfort à Mantoue où se tient un âpre siège pour reprendre la ville tenue par les Autrichiens. Ceux-ci cèdent le 14 pluviôse an V (2 février 1797). C'est ensuite la bataille du passage du Tagliamento le mois suivant et enfin une longue descente en Italie pour rejoindre le Latium. C'est là que Plissonneau reçoit ses galons de caporal le 1^{er} ventôse an VI (19 février 1798), alors qu'il a



rejoint l'armée de Rome. Mais la prise des Etats pontificaux, la proclamation de la République de Rome par Napoléon relancent les affrontements et les armées françaises doivent bientôt affronter les troupes napolitaines. Plissonneau participe à la prise de la citadelle de Civita Castellana. Bientôt les troupes françaises, sous le commandement du général Championnet, se rendent maîtresses de Naples où la République parthénopeenne est proclamée le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799). Mais l'échec de Bonaparte en Terre sainte, à S^t Jean d'Acre et les combats de la plaine du Pô conduisent les troupes à abandonner le sud de l'Italie. C'est lors de ce retrait, le 12^{ème} de ligne étant remonté en Ligurie, que se livre bataille dans la plaine de Bosco où Plissonneau est blessé, « d'un coup de feu à la hanche droite » (états de service) le 2 brumaire an VIII (24 octobre 1799).

10.

Bonaparte au pont d'Arcole par Antoine Jean Gros

BLESSÉ À AUERSTEDT

Un an plus tard, Plissonneau rejoint, avec le 12^{ème} de ligne l'armée des Grisons – voire l'épopée de Rayé plus haut – avec le grade de sergent (1^{er} thermidor an X)

C'EST DONC APRÈS MARENGO et avant la paix de Lunéville, que Plissonneau et Rayé, au sein du 12^{ème} de ligne servent, affrontant les frimas de l'hiver de l'an IX (1800-1801). En l'an X, Plissonneau acquiert son grade de sergent. Puis, avec le même 12^{ème} de ligne, il intègre l'armée des Côtes de l'Océan, qui, à partir de l'an XI, stationne du côté de Dunkerque, dans la perspective d'un hypothétique embarquement pour l'Angleterre.

C'est au sein du corps d'armée dirigé par Davout, au sein de la fameuse division Gudin que Plissonneau, à l'instar de Rayé, est engagé dans l'armée du Rhin. Après l'échec de l'invasion de l'Angleterre, les armées de Napoléon engagent une nouvelle campagne terrestre face à la coalition austro-russe. En septembre 1805, le 3^{ème} corps de Davout franchit le Rhin. Après la capitulation d'Ulm et alors que la Grande Armée marche sur Vienne, le 12^{ème} de ligne stationne en Bavière durant l'hiver 1806. Mais la création de la confédération du Rhin dont Napoléon se fait le «protecteur» agit comme une provocation pour les Prussiens qui adressent un ultimatum à l'Empereur. Le plan de campagne des Français est simple : marcher sur Berlin et couper les armées prussiennes de leurs alliés russes. Le 10 octobre, Davout reçoit l'ordre de se porter sur Saalbourg puis Schleiz et Auma. Il occupe bientôt Naumburg. Le 14 octobre, c'est une double

bataille que les armées françaises livrent, à Iéna et à Auerstedt. Les fantassins sont au cœur du dispositif « en carré » de l'armée française. Le sergent Plissonneau est aux avant postes de la division Gudin à Auerstedt comme l'indiquent les témoignages livrés après la bataille (Historique du 12^{ème} de ligne). Les Prussiens y perdront 8 000 hommes. Tandis que le colonel Vergez a eu le corps traversé de trois balles et est laissé pour mort sur le champ de bataille, Plissonneau est «blessé d'un coup de feu au bras gauche» (états de service).

Dans les jours qui suivent, Napoléon multiplie les félicitations et récompenses au 3^{ème} corps qui avait permis le succès de cette double bataille. Davout et ses armées, en récompense, sont les premiers à entrer dans Berlin avant d'aller se reposer en dehors de la ville. Napoléon passa en revue le 3^{ème} corps longuement, le 28 octobre. Promotions et décorations plurent sur les unités. Davout réplique en présentant son corps d'armée comme «semblable à la 3^{ème} légion de César» ! Le 12^{ème} de ligne, marchant en direction de Varsovie, se distinguera encore le 23 décembre à Czarnowo, contenant une contre-attaque ennemie.



11.
Lieutenant de la Grande Armée

LIEUTENANT À WAGRAM

C'est en Pologne que stationne la Grande Armée durant l'hiver 1806/1807, se reconstituant avant de poursuivre l'armée russe.

LE 12^{ÈME} DE LIGNE, qui a encore livré bataille à Pultusk, a ses campements du côté de Varsovie, entre Hohenstein et Gildenburg. Mais dès le 18 janvier, Napoléon reprend l'offensive. Après s'être dérobés à plusieurs reprises, les Russes sont contraints à livrer la sanglante bataille d'Eylau les 7 et 8 février où ils sont vaincus. Plissonneau y gagne le grade de sergent-major (1^{er} mars).

Après une courte période de repos et une contre-offensive russe, les Français emportent encore la bataille de Friedland à laquelle participe Plissonneau avec le 12^{ème} de ligne (14 juin) après laquelle les deux empereurs, Alexandre et Napoléon se rencontreront sur le Niemen et signeront les accords de Tilsit. Après Tilsit, le 12^{ème} de ligne est cantonné dans les environs de Francfort-sur-l'Oder.

Il occupe successivement Reppen et Blankenburg. Il est envoyé au printemps 1809 dans la Silésie et est aussitôt rappelé et dirigé sur Bayreuth et Bamberg pour prendre part à la guerre contre l'Autriche, laquelle, profitant de la guerre d'Espagne, et dans l'espoir de se relever, reprend l'offensive. Le 19 avril, le 12^{ème} de ligne a son premier engagement à Thann. Le 22, il est à Eckmühl, occupant les collines de Roking. Le 23, il participe à la prise de Ratisbonne puis à la marche sur Vienne. C'est en raison de la rupture des ponts sur le Danube qu'il ne peut prendre part à la bataille d'Essling.

C'est alors (7 juin) que le sergent-major Plissonneau devient sous-lieutenant. Jusqu'au 3 juillet, le régiment de Plissonneau reste devant Presburg. Les 5 et 6 juillet, c'est Wagram. Le 12^{ème} de ligne prend une part glorieuse à la bataille. Malgré la victoire, il perd un grand nombre d'officiers mis hors de combat. C'est à l'issue de cette bataille que Plissonneau reçoit ses galons de lieutenant et est fait chevalier de la Légion d'Honneur (13 août).

PRISONNIER À SMOLENSK

Après l'armistice de Znaim (12 juillet 1809), conséquence de la bataille de Wagram, le régiment du lieutenant Plissonneau occupe le camp de Brunn en Moravie.

DANS LE MOIS DE SEPTEMBRE suivant, l'Empereur en personne passe en revue le régiment qu'il appelle « le brave » sur le champ de bataille même d'Austerlitz. Envoyé à Vienne, le régiment est dirigé successivement sur la Bavière, puis sur Magdebourg où il passe la majeure partie de 1810, puis à Hanovre au cours de l'hiver 1810-1811 puis de nouveau à Magdebourg. Le 1^{er} janvier 1812, le 12^{ème} de ligne est à Stettin.

12. Il est envoyé en Pologne au printemps puis est dirigé sur la Vieille Prusse où il forme le camp de Gombin.

Shako du 12^{ème} de ligne

Après la rupture de Tilsit, une nouvelle campagne s'engage, le tsar Alexandre intimant l'ordre à Napoléon d'évacuer la Prusse et la Poméranie suédoise et de se retirer derrière l'Elbe. Le 12^{ème} de ligne franchit le Niemen le 24 juin. Il soutint sa réputation, participant à la prise de Wilna (28 juin) puis à celle de Witepsk (28 juillet). A l'assaut de Smolensk, le 12^{ème} aborde l'ennemi avec une grande vigueur dans les faubourgs de la porte de Krasnoïé. Le 18 août les Français entrent dans Smolensk. C'est après la bataille de la Moskowa et l'occupation de Moscou et avant le repli sur la Bérézina, que, le 9 novembre, le lieutenant Plissonneau est fait prisonnier. « Le thermomètre descend jusqu'à moins 28 degrés Celsius; le sol se couvre de neige ».



Le gros de l'armée s'est dispersé, les soldats isolés, témoignera le lieutenant Liautey (le grand-père du maréchal). La Grande Armée va connaître l'enfer blanc! On sait peu de chose du sort des prisonniers français en Russie. Il semble toutefois qu'il fut moins sévère que celui d'Espagne. C'est en effet le plus souvent dans des familles que sont placés les prisonniers de guerre, dans la région de Tambov, à environ 450 km au sud ouest de Moscou (cf Les Prisonniers oubliés de la campagne de Russie).

DE RETOUR EN FRANCE ET À REZÉ

Point de retraite de Russie pour notre Plissonneau resté prisonnier à l'est du Niémen. Il sera prisonnier deux ans !

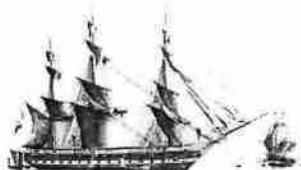
APRÈS LA PREMIÈRE ABDICATION de Napoléon, les Bourbons rentrés en France, le roi Louis XVIII se préoccupe étonnamment du retour des prisonniers ! Ainsi, dès l'été 1814 le « commissaire du Roi au renvoi accéléré des prisonniers de guerre se trouvant dans l'Empire russe » fait paraître des annonces dans les journaux russes, en français et en allemand, invitant les prisonniers de la Grande Armée à rentrer en France. Il semble que notre lieutenant rezéen fait partie du premier convoi de retour. En effet, dès l'automne, trois

bateaux quittent Riga pour Le Havre avec à leur bord d'anciens prisonniers de guerre. Le 25 novembre, Plissonneau met le pied sur le sol de France. C'est dans le faubourg de Vertais à Nantes que s'installe Pierre Plissonneau. C'est là qu'il signe, en décembre 1816, sa prestation de serment au Roi. Il obtiendra son brevet le 26 novembre 1821. Mais c'est à Rezé, la commune qui le vit naître, qu'il vint finir ses jours chez un neveu du nom de Caillaud, le 13 décembre 1842, à l'âge de 71 ans passés.

PARTIE 2

Des Rezéens tombés

DURANT LES GUERRES NAPOLÉONIENNES



Sur peut-être 400 jeunes Rezéens conscrits et engagés au cours des guerres du Premier Empire, sans doute un quart d'entre eux ne revinrent pas. Les registres de l'Etat civil de la ville de Rezé conservent 27 actes transcrivant les décès de certains d'entre eux. Voici chronologiquement la liste de ces soldats et les conditions dans lesquelles ils succombèrent. On observera qu'à Rezé, comme dans tout le pays, l'essentiel des victimes ne sont pas tant tombés au combat ou des blessures mal soignées leur faisant suite, mais bien de maladies liées aux conditions difficiles dans lesquels ils les livrèrent. Certains d'entre eux, marins trentemousins apparaissent également.

13.

*Les grandes
frégates
de Napoléon*

22 pluviôse an IX (11/02/1801)

BERTHÉ GUILLAUME

Agé de 36 ans, Guillaume Berthé est natif de Rezé. Inscrit sur les registres du bureau des armements de Brest, embarqué sur le vaisseau le « Wattigny, (vaisseau de l'escadre de Brest), commandé par le citoyen Goudon, capitaine de vaisseau, meurt à l'hôpital de Brest le 22 pluviôse an IX. La transcription est faite à Rezé trois ans plus tard, le 1^{er} ventôse an XII.

19 vendémiaire an XIII (11/10/1804)

ERTAUD JACQUES

« Matelot à 21 francs », Jacques Ertaud, 47 ans et natif de Rezé, est indiqué comme provenant du poste de secours de La Hooppe, entré à l'hôpital de Port-Liberté (Port-Louis, Morbihan) le 13 vendémiaire an XIII, y meurt six jours plus tard, le 19.

3 décembre 1806

JOUSSE FRANÇOIS

Dragon au 25^{ème} régiment de dragons, 5^{ème} compagnie, natif de Rezé (âge non précisé), matricule 1178, meurt à « Rauermunde » en Bavière (sic) par suite de maladie le 3 décembre 1806. La transcription du décès à Rezé est faite le 4 janvier 1807. Le lieu de décès interroge, la ville évoquant d'ailleurs le Limbourg hollandais que la Bavière !

12 octobre 1807

MEGRON ETIENNE

Ce jeune Ardéchois né à Chassié en 1786, fusilier au 26^{ème} de ligne, 3^{ème} bataillon, 15^{ème} compagnie, âgé de 21 ans et hospitalisé à l'hospice de Nantes décède aux Trois-Moulins à Rezé, le 12 octobre 1807, chez un aubergiste du nom de René Prévaut. Son habillement est décrit : vêtu « d'une paire de souliers au mauvais état, un gilet blanc d'uniforme en laine, parement bleu demi-neuf, un mauvais chapeau, une mauvaise culotte de toile (sic) ». Le décès est enregistré en mairie le lendemain.

21 ventôse an XII (12/03/1804)

LORMEAU GUILLAUME

Natif de Rezé, 41 ans, ce matelot est embarqué également sur le Wattigny, vaisseau de l'escadre de Brest ; il meurt « aux hôpitaux maritimes » le 21 ventôse an XII.

11 octobre 1806

ORDRONNEAU PIERRE

Ce matelot natif de Rezé, dont l'acte de transcription de décès ne donne pas l'âge, était embarqué sur un vaisseau de l'escadre de Brest, le Foudroyant, commandé par le capitaine Henry, capitaine de vaisseau ; il meurt à l'hôpital de La Havane le 11 octobre 1806. La transcription à Rezé sera faite le 27 septembre 1808.

4 mai 1807

BOUTIN PIERRE

Ce soldat, fusilier au 85^{ème} de ligne, 3^{ème} bataillon, 4^{ème} compagnie, natif de Rezé, entré au corps le 29 avril 1807, décède une semaine plus tard à peine, le 4 mai à l'hôpital de Cassel des suites d'une « pulmonie ». La transcription de son décès est faite à Rezé le 6 septembre 1808.

23 décembre 1807

DENIS PIERRE

Ce jeune soldat né à Rezé en 1782, alors à l'armée d'Italie, est au 84^{ème} de ligne ; il mesure 1,60m, a « les cheveux et les sourcils noirs, les yeux roux (sic), le front petit, le nez et la bouches petits, le visage et le menton ronds » ; conscrit de l'an XII, reçu sous les drapeaux le 13 pluviôse an XII sous le matricule 2086 décède à l'hôpital de Conegliano, en Vénétie, province de Trévise (Italie) le 23 décembre 1807 par suite de fièvre. Le décès est d'abord enregistré à Bergame le 19 mars 1810 puis transcrit à Rezé le 21 avril suivant.

17 août 1808

ARTAUD RENÉ

Né à Rezé le 27 novembre 1788, domicilié à Rezé, ce jeune fusilier à la 1ère compagnie du 5ème bataillon du 84^{ème} régiment d'infanterie de ligne, conscrit de 1808 arrivé au corps le 8 juin 1807, décède à l'hôpital civil de Côme le 17 août 1808 par suite de fièvre. La transcription de son décès est faite à Rezé le 24 septembre 1808.

19 mars 1809

BESSAC PIERRE

Jeune novice de 19 ans, Pierre Bessac est embarqué comme novice sur le vaisseau le Jemmapes, un 86 canons de l'escadre de Rochefort (a reçu un aigle en 1804!) à bord duquel sont embarqués 70 hommes du 82^{ème} de ligne; entré à l'hôpital maritime de Rochefort le 11 février 1809, il y décède le 19 mars. Son décès sera transcrit à Rezé le 18 septembre 1809.

3 juin 1809

MINIER JACQUES

Ce jeune novice de 19 ans, embarqué sur le vaisseau de l'Etat le Polonais, un 86 canons, commandé par M. Maquet, armé à Lorient, entre le 30 mai 1809 à l'hôpital de la marine de Cherbourg où il décède le 3 juin. La transcription du décès à Rezé intervient le 4 mars 1813 seulement!

23 février 1810

HUGOT PIERRE

Grenadier au 3^{ème} bataillon du 79^{ème} de ligne, originaire de Rezé (âge ignoré), Pierre Hugot entre à l'hôpital de Trieste le 19 octobre 1809 et y décède de 23 février 1810 par suite de «maladie vénérienne». La transcription du décès à Rezé est datée du 26 août 1810.

2 février 1809

MERCERON JEAN

Ce jeune marin rezéen de 29 ans est embarqué sur le lougre le «Belislois»; il décède à l'hospice de Lorient le 2 février 1809. Son décès ne sera transcrit à Rezé que le 22 novembre 1815!

1er juin 1809

BUREAU LOUIS-NOËL

Natif de Rezé (âge non précisé), ce fusilier du 4^{ème} bataillon, 4^{ème} compagnie du 75^{ème} de ligne est entré peu après la bataille d'Eckmühl à l'hôpital militaire de Philippsruhe près de Hanau le 28 mai 1809 où il décède le 1er juin 1809 des suites de «fièvre putride». La transcription est faite à Rezé le 8 septembre suivant.



14.

La bataille d'Eckmühl

8 novembre 1809

OLLIVE PIERRE

Chasseur à pied à la compagnie du 1^{er} bataillon du 26^{ème} régiment d'infanterie légère, entre à l'hôpital militaire de «Krem» (sic) le 1^{er} octobre 1809 où il décède le 8 novembre des suites de fièvre. Le lieu de son décès interrogé, son régiment étant alors censé être au Portugal! Le décès est transcrit à Rezé le 24 novembre 1810.

5 juin 1810

HEROUET ANDRÉ

Né à Rezé le 12 avril 1784, André Herouet, matelot de 4^{ème} classe est admis au corps le 21 vendémiaire an XII, passé 3^{ème} classe le 1er juillet 1806, décède à bord du ponton le Ventador en rade de Cadix (Espagne) le 5 juin 1810. La transcription à Rezé est faite le 31 décembre 1813.

8 juillet 1810

POUTY PIERRE

Né à Rezé le 28 juillet 1777, Pierre Pouty a été admis au corps le 22 vendémiaire an XII comme matelot de 3^{ème} classe ; il décède à l'hôpital de Séville le 8 juillet 1810. La transcription est faite à Rezé le 20 octobre 1811.

4 mai 1811

BARBAN PIERRE

Matelot à bord de la Gentille, de la flotille de l'île de Ré, âgé de 62 ans, décède le 4 mai 1811. Son décès sera transcrit à Rezé le 6 septembre suivant.

22 juillet 1811

TENANT OU THENANT GUILLAUME

Ce fusilier au 96^{ème} de ligne, appartenant à l'armée d'Espagne, 1^{er} corps, 1^{er} bataillon, 4^{ème} compagnie, matricule n° 5241, est tué d'un coup de feu à la batterie de la Caraca le 22 juillet 1811, peu après la bataille d'Albufera. Son décès est transcrit à Rezé le 14 octobre 1811.

24 mai 1812

REDOR PIERRE RENÉ

Ce rezéen de 26 ans, époux de Perrine Gauvé, matelot, entre à l'hôpital de Rodez (Aveyron) le 14 mai 1812 y décède le 24 mai par suite de fièvre. La transcription est faite à Rezé le 28 juin 1812.

10 juin 1812

MICHAUD PIERRE LOUIS

Cet aide canonnier à 4 francs âgé de 26 ans, embarqué au 18^{ème} équipage de haut bord, 3^{ème} compagnie, provenant de la frégate l'Ariane, entre à l'hôpital de Lorient le 26 mai 1812 et y décède le 10 juin suivant des suites de fièvres. Le décès est transcrit à Rezé le 5 juillet.

7 décembre 1810

COLLET CLAUDE

Ce jeune Rezéen de 28 ans du 7^{ème} régiment d'infanterie légère, bataillon de cavalerie, matricule n° 6413, est en garnison dans la ville saxonne de Magdebourg sur l'Elbe (Prusse) ; il est hospitalisé à l'hôpital militaire ambulante de la ville où il décède le 7 décembre 1810 (cause inconnue).



9 novembre 1812

PINAUT OU PENANT LOUIS MARIE

Ce natif de Nantes âgé de 41 ans et domicilié à Rezé, inscrit maritime le 7 juillet 1809 et fait prisonnier de guerre lors de la campagne d'Espagne est conduit en Angleterre où il décède à Portsmouth le 9 novembre 1812. Son décès ne sera transcrit à Rezé que 6 ans plus tard, le 16 novembre 1818 !

15.

Cavalier Premier
Empire

23 janvier 1813

DEJOIE CHARLES JEAN

Marin rezéen embarqué dans la marine du Port Saint Servan, inscrit au rôle de la frégate de l'État l'Aréthuse commandé par M. Bouvet, capitaine de vaisseau, Charles Jean Dejoie décède à bord de ladite frégate des suites d'une « esquinancie » (angine) le 23 janvier 1813.

17 juin 1813

DURAND PIERRE

Ce jeune Rezéen de 22 ans, caporal au 140^{ème} de ligne, entré à l'hospice de Rambouillet le 17 juin 1813 y décède le 22 août suivant (raison inconnue). La transcription de son décès ne sera faite à Rezé que le 22 août 1816.

28 avril 1813

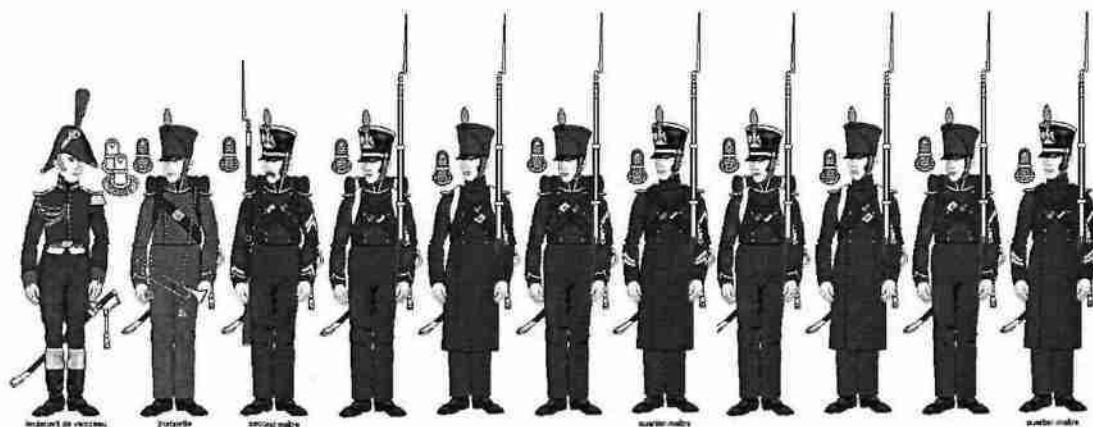
RENTEAU FRANÇOIS

Né à Casson (Loire-Inférieure) mais domicilié à Rezé, ce voltigeur au 2^{ème} bataillon du 75^{ème} de ligne décède des suites de ses blessures lors de la campagne d'Allemagne, à l'hôpital de Dresde, le 28 avril 1813. Son décès est transcrit à Rezé le 22 janvier 1816.

2 mai 1814

GUILLAUD JEAN

Ce jeune caporal natif de Rezé, âgé de 29 ans, appartenant au 45^{ème} de ligne, 1^{er} bataillon, 2^{ème} compagnie, entré à l'hôpital de Béziers le 1er avril 1814 suite à ses blessures lors de la campagne de France, une fracture du bras gauche, décède d'une « sphacèle » (gangrène) le 2 mai suivant. La transcription du décès à Rezé sera faite le 9 mai 1815.



16.

Marins du
Premier Empire

Quel impact sur la population rezéenne ?

Ces décès ont vraisemblablement ému la population locale de Rezé. Nous n'avons malheureusement pas à ce jour de témoignages rezéens de cette époque. Ce qui est certain c'est que, dès 1809, la commune de Rezé commence à connaître le problème des désertions. En 1811, le préfet s'adresse au maire de Rezé pour l'instruire de la

mesure rigoureuse qu'on vient d'être de prendre contre sa commune, c'est à dire de faire stationner la troupe à Rezé à cause de deux déserteurs (Mayeux et Yves Raffin, de la Galarnière).

Cela vaudra à la commune et aux Rezéens de supporter l'armée jusqu'à la fin de l'Empire. (Rezé pendant la Révolution et l'Empire, Michel Kervarec).

PARTIE 3

Les Médailleurs

DE SAINTE-HÉLÈNE



17.

Diplôme et
médaillon de
Sainte-Hélène

En 1857, l'empereur Napoléon III crée une récompense pour les 405 000 soldats encore vivants qui ont combattu aux côtés de son oncle Napoléon 1^{er} pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire entre 1792 et 1815. Faisant cela, il répond à l'une des exigences du testament de son oncle édicté à la fin de sa vie à Sainte-Hélène, en 1821, reconnaître ceux qui ont combattu à ses côtés « pour la gloire et l'indépendance de la France ». La médaille, créée par décret le 12 août 1857 et dessinée par le sculpteur Désiré Albert Barre porte à l'avant le profil de l'Empereur et au revers le texte suivant : « campagnes de 1792 à 1815. A ses compagnons de gloire ses dernières pensées. Sainte-Hélène, 5 mai 1821. » Dans chaque commune, les récipiendaires potentiels doivent s'inscrire auprès de leur mairie en justifiant de leurs services militaires. A Rezé, ils sont 80 anciens soldats encore vivants et pouvant justifier de leurs services durant les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Parmi eux on retrouve tous les anciens corps d'armée : de l'infanterie de ligne à la marine en passant par les chasseurs à cheval ou l'artillerie.

LES MARINS

*Ainsi, au nombre des marins on peut compter, toujours vivants
50 ans plus tard, 4 anciens de la frégate l'Aréthuse.*

CE VAISSEAU, lancé à Nantes en 1807 effectua des campagnes de course jusqu'au Cap-Vert et la côte de Guinée durant lesquelles elle effectua un certain nombre de prises anglaises, espagnoles ou portugaises. Le 7 février 1813, près des îles de Los elle livre un combat de trois heures trente victorieux face à la frégate anglaise l'Amélia. Côté français on compta 20 morts et 88 blessés. Parmi les 20 tués, un Rezéen, Charles Jean DEJOIE. Près d'un demi-siècle après, trois de ses amis rezéens de l'Aréthuse recevront la médaille de Sainte-Hélène, Jean-Ambroise ERTAUD, Sébastien LEBRETON et Martin OLLIVE.

Au nombre des anciens marins honorés, signalons encore Pierre ALBERT, engagé à 17 ans sur la frégate le Président en 1804. Ce vaisseau de 40 canons fit la campagne des Antilles et d'Amérique du Sud.

Il fut pris par un navire anglais le 28 septembre 1806 près de Belle-Ile à 15 lieues des Glénans. Notre marin figure donc parmi les prisonniers qui dut faire quelques années de déportation sur les pontons anglais. Citons encore Jean CLOUET, engagé à 20 ans à peine en janvier 1804 sur le vaisseau de 74 canons le Cassard de l'escadre de Brest. Le 11 janvier 1805 le Cassard et le Patriote, faisant partie de l'escadre de Wullaumez sont au large de la Guinée. Le manque de vent les oblige à se faire remorquer par leurs canots. Gros temps, trois lames monstrueuses recouvrent totalement le vaisseau. Il se redresse en faisant couper le mât d'artimon. Reprenant la fuite, il file 12 nœuds. Un novice est enlevé par une lame et se noie. Notre marin rezéen, lui, en réchappa !

LES CONSCRITS « MARIE-LOUISE »

*Ces conscrits de 1813 portant le nom de l'Impératrice, également honorés,
ont une histoire singulière alors que l'Empire est sur le déclin.*

JULIEN ALLAIRE A 19 ANS – né à Rezé le 15 novembre 1793, fils de Joseph – et il est tonnelier lorsqu'il est mobilisé au sein du 26^{ème} régiment d'infanterie de ligne le 27 octobre 1812. Mesurant 1m63, il a le visage ovale, le front haut, les yeux ronds et les cheveux et sourcils bruns, ce jeune conscrit de 1813 passé au 113^{ème} de ligne le 19 janvier 1814 ne connaîtra que les revers des glorieuses campagnes de l'Empire. Mathurin ORIEUX a également 20 ans en 1813. Né le 30 août 1793 – fils de Augustin et de Marie Ordronneau – il mesure 1m66, a le visage plein, le front bas, les yeux roux (marrons), le nez et la bouche moyens, le menton rond, les cheveux et sourcils bruns. Arrivé au corps le 27 octobre 1813, ce jeune marin servira au 3^{ème} régiment des canonniers de marine avant de servir comme fusilier au 113^{ème} de ligne lors de la campagne de France, également à compter du 19 janvier 1814. Une campagne méconnue auquel participa un jeune Rezéen de 22 ans, Lazare CHAUVELON,

également honoré de la médaille de Sainte-Hélène, le siège d'Anvers en 1814. A la suite de la campagne d'Allemagne en 1813, les armées coalisées de l'Europe pénètrent sur le territoire de l'Empire. Alors que deux armées sous les ordres de Blücher et du prince de Schwarzenberg avancent vers Paris et affrontent Napoléon lors de la campagne de France, Bernadotte (devenu prince-héritier de Suède et allié du tsar Alexandre) entre en Belgique. Devant ce mouvement, les troupes françaises s'infiltrèrent dans les places fortes d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique. Sorti de sa retraite, Lazare Carnot est nommé gouverneur d'Anvers en janvier 1814. La garnison est composée de 10 000 hommes, issus du 1^{er} corps de la Grande Armée et de la Jeune Garde ainsi que de divers autres corps. Carnot refuse de céder devant les forces coalisées et, aidé de l'escadre de Missiessy, résiste jusqu'au 4 mai !

LA DÉBÂCLE ET LES DÉSERTEURS

La campagne de France précipite la chute de Napoléon. Nombre de soldats croient encore au sursaut et pensent que Napoléon tente de conclure un nouveau traité avec les puissances coalisées ! Las !

C'EST AUTOUR DU 12 AVRIL 1814 que les soldats apprennent de leur hiérarchie l'abdication de l'Empereur en leur lisant la proclamation suivante : « Louis XVIII, l'aîné de la famille des Bourbons, vient de reprendre les rênes du gouvernement de ses pères. Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon. Le sénat et la France entière vous dégagent de vos serments » (témoignage d'Elie-Marie Garceau, jeune conscrit de 1813 du 1^{er} régiment des Gardes d'honneur). Certes, la fin de l'Empire a déjà été émaillée de désertions croissantes, on l'a vu.

Cette fois, se sentant dégagés de leurs serments, dans les jours qui suivirent, nombre de soldats baissent les armes et désertent. C'est le cas de deux jeunes amis Rezéens, Charles ROUSSEAU et Louis BOJU, tous deux fusiliers du 19^{ème} d'infanterie de ligne. Charles ROUSSEAU, né le 14 juin 1789 à Rezé, est le fils de Charles et de Marie Brulefer. Conscrit de 1809, le jeune charpentier est arrivé au corps le 19 avril 1813. Il mesure 1m66. Louis Daniel Honoré BOJU, né le 16 mai

1791 à Rezé, est le fils de Louis Jean Baptiste et d'Elisabeth Nicolau. Marin, d'une taille d'1m65, il a le visage ovale, le front étroit, les yeux roux (sic), le nez gros, la bouche moyenne et le menton rond, les cheveux et les sourcils châtain. Il est arrivé au corps le même jour que son ami !



C'est le même jour, 18 avril 1814, moins d'une semaine après l'annonce de ce qu'ils vivent sans doute comme une débâcle qu'ils désertent. Le premier vivra suffisamment longtemps pour être honoré de la fameuse médaille de Sainte-Hélène. Pas le second, mort trop tôt !

18.

Monnaie
obsidionale
(Siège d'Anvers)

ANNEXE

Liste des vétérans rezéens des guerres de l'Empire, décorés de la médaille de Sainte-Hélène (1857)

Nom : ALBERT
Prénom : Pierre
Année de naissance : 1787
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Frégate Le Président
Période : 1804

Nom : ALLAIN
Prénom : Nicolas
Année de naissance : 1788
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 36 ligne

Nom : ALLAIN
Prénom : Pierre
Année de naissance : 1794
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 113 ligne
Période : 27 X 1813
Divers : 26 ligne

ANNEXE

Nom : ALLAIN
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1789
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Arsenal Lorient
 Période : 13 I 1807

Nom : ALLAIRE
 Prénom : Jean-Baptiste
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : G.départ
 Période : 1814

Nom : ALLAIRE
 Prénom : Julien
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 26 ligne
 Période : 23X 1813

Nom : ALLAIRE
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1776
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Bomb. La Marguerite
 Période : III 1794

Nom : ARTAUD
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1783
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 70 ligne
 Période : 1804

Nom : AUBRON
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 28/12/1788
 Lieu de naissance : Le Loroux- Bottereau
 Commune de résidence : Rezé
 Divers : *Médaillé. Titulaire de la pension de 250 francs depuis le 15 août 1869.*
 Source : S. METIVIER AN cote LH 3284

Nom : AUBRON
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1786
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 79 ligne
 Période : 23 VII 1806

Nom : BARBAU
 Prénom : Emmanuel
 Année de naissance : 1791
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine

Nom : BARRAULT
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1796
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Canonnière 181
 Période : 1 V 1813

Nom : BESSAC
 Prénom : Jean-Baptiste
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Gabarre La Françoise
 Période : 1 I 1813

Nom : BIZE
 Prénom : Mathurin
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 26 ligne
 Période : XI 1813

Nom : BOETE
 Prénom : Guillaume
 Année de naissance : 1786
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 10 Régiment
 chasseurs à cheval
 Période : 5 V 1810

Nom : BOJU
 Prénom : André
 Année de naissance : 1786
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Ouvrier administ.

Nom : BOURSIER
 Prénom : Étienne
 Année de naissance : 1794
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 51 lignet
 Période : 1813

Nom : BRIAND
 Prénom : Gabriel
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Gabarre La Française
 Période : 30 XII 1811

Nom : BRUNEAU
 Prénom : André
 Année de naissance : 1789
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 131 ligne
 Période : 1814

Nom : CARTEAU
 Prénom : Michel
 Année de naissance : 1792
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine

Nom : CASSARD
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1771
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Corvette La Cigogne
 Période : 23 IV 1798

Nom : CHAINEAU
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 51 ligne

Nom : CHAUVELON
 Prénom : François
 Année de naissance : 1785
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Stationnaire La Puce
 Période : 1807

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Joseph
 Année de naissance : 1788
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Julien
 Année de naissance : 1787
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Lazare
 Année de naissance : 1792
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Siège d'Anvers
 Période : 31 V 1811

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Louis
 Année de naissance : 1789
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Corvette Le Serpent
 Période : XI 1806

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Sébastien
 Année de naissance : 1779
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 2 Rgt inf.marine
 Période : 1806

Nom : CHAUVELON
 Prénom : Yves
 Année de naissance : 1785
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Péniche L'Aigle
 Période : 14 V 1813

Nom : CHENEAU
 Prénom : Axo
 Année de naissance : 1794
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 8 Rgt art
 Période : 14 V 1813

Nom : CHOIMET
 Prénom : JEAN
 Année de naissance : 1792
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Bataillon Escaut
 Période : VII 1812

Nom : CLOUET
 Prénom : jean
 Année de naissance : 1784
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Vaisseau Le Cassard
 Période : 22 I 1804

Nom : CODET
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1791
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Frégate La Méduse
 Période : 26 IX 1810

Nom : DEJOIE
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1773
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Stati. Le Télégraphe
 Période : 1797

Nom : DEJOIE
 Prénom : Julien
 Année de naissance : 1774
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Frégate La Gloire

Nom : DEJOIE
 Prénom : Toussaint
 Année de naissance : 1791
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Lougre L'Ami des Lois
 Période : 1808

Nom : DENOT
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1795
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 10 Tirailleurs Garde Impériale
 Période : 30 III 1814

Nom : DEVIN
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 27 Dragons

Nom : DUPONT
 Prénom : François
 Année de naissance : 1790
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 1 léger
 Période : 15 III 1809

Nom : DURAND
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1783
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Côtes/camp. Vendée
 Période : 4 V 1805

Nom : DURAND
 Prénom : Jean
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 150 ligne
 Période : 25 II 1814

Nom : ERTAUD
 Prénom : Jean Aimé
 Année de naissance : 1785
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Canonniers 87
 Période : 1 I 1807

Nom : ERTAUD
 Prénom : Jean Amboise
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Frégate l'Aréthuse
 Période : 22 IV 1812

Nom : ERTAUD
Prénom : Jean François
Année de naissance : 1787
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Arsenal Lorient
Période : 13 I 1807

Nom : GERBEAUD
Prénom : Léonard
Année de naissance : 1796
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 14 ligne

Nom : HERROUET
Prénom : Mathurin
Année de naissance : 1787
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 1 Tirailleurs Garde Impériale
Période : 13 XI 1809

Nom : JALLIN
Prénom : Michel
Année de naissance : 1773
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Vaisseau Les 4 Sillons
Période : 1791

Nom : LABBE
Prénom : Yves
Année de naissance : 1788
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Canonnière 181
Période : 1 V 1812

Nom : LANCELOT
Prénom : Jean
Année de naissance : 1788
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 5 Légion réserve
Période : 5 VII 1807

Nom : LANCELOT
Prénom : Julien
Année de naissance : 1783
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Aviso Le Volage
Période : 7 IX 1801



Nom : LAUNAY
Prénom : Vincent
Année de naissance : 1785
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Port Lorient
Période : 6 V 1804

Nom : LAURENT
Prénom : Valentin
Année de naissance : 1780
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Vaisseau Le Suffren
Période : 26 XII 1803

19.

*Départ des
volontaires par
Rhude,
Arc de Triomphe,
Paris*

Nom : LEBOSC
 Prénom : Jean-Marie
 Année de naissance : 1796
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Artillerie



Nom : LEBRETON
 Prénom : Sébastien
 Année de naissance : 1795
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Frégate L'Aréthuse
 Période : 27 VI 1812

Nom : LEMERLE
 Prénom : Jacques
 Année de naissance : 1790
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Lougre Le Pont d'Arcole
 Période : 29 IV 1811

Nom : LEMERLE
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1790
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 26 ligne
 Période : X 1814

Nom : LEMERLE
 Prénom : Julien
 Année de naissance : 1788
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 24 ligne
 Période : 1807

Nom : LEMERLE
 Prénom : Toussaint
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Goélette La Puce
 Période : 26 VI 1810

Nom : LORANT
 Prénom : André
 Année de naissance : 1795
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Frégate Le Nièmen
 Période : 10 III 1809

Nom : LOYEN
 Prénom : François
 Année de naissance : 1785
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 24 ligne
 Période : 1807

Nom : MACÉ
 Prénom : Jean
 Année de naissance : 1789
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : 54 ligne
 Période : 1809

20.

*Le Triomphe de
 1810, Arc de
 Triomphe, Paris*

Nom : MAHÉ
Prénom : François
Année de naissance : 1793
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 26 ligne
Période : 1814

Nom : METAIREAU
Prénom : Joseph
Année de naissance : 1791
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Frégate La Méduse
Période : 1810

Nom : MONNIER
Prénom : Joseph
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Citerne 2
Période : 1 VII 1812

Nom : OLLIVE
Prénom : Frédéric
Année de naissance : 1790
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Gabarre La Française
Période : V 1812

Nom : OLLIVE
Prénom : Martin
Année de naissance : 1788
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Frégate L'Aréthuse
Période : 27 VI 1812

Nom : OLLIVE
Prénom : Sébastien
Année de naissance : 1792
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Gribanne La Force
Période : 19 XII 1811

Nom : ORDRONNEAU
Prénom : Julien
Année de naissance : 1787
Commune de résidence : Rezé
Régiment : Le dock L'Oreste
Période : 6 I 1806

Nom : ORIEUX
Prénom : Mathurin
Année de naissance : 1793
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 3 Rgt canon. marine
Période : 7 X 1813

Nom : PAVAGEAU
Prénom : Pierre
Année de naissance : 1789
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 10 régiment chasseurs à cheval
Période : 21 V 1809

Nom : PELLETIER
Prénom : François
Année de naissance : 1789
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 26 régiment chasseurs à cheval
Période : 1807

Nom : PROU
Prénom : Etienne
Année de naissance : 1794
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 2 léger
Période : 24 III 1815

Nom : ROUSSEAU
Prénom : Charles
Année de naissance : 1788
Commune de résidence : Rezé
Régiment : 19 ligne
Période : 1812

Nom : ROUSSEAU
 Prénom : Jean
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Canonnière 181
 Période : 1 V 1812

Nom : ROY
 Prénom : François
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine

Nom : SAMSON
 Prénom : Guillaume
 Année de naissance : 1782
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Arsenal Lorient
 Période : 1794

Nom : SAUPIN
 Prénom : Julien
 Année de naissance : 1795
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Régiment : Arsenal Lorient
 Période : 12 III 1814

Nom : TALVA
 Prénom : Mathurin
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Gendarmerie
 Période : V 1813

Nom : TREGUET
 Prénom : Pierre
 Année de naissance : 1793
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Vaisseau Le Foudroyant
 Période : XI 1812

Nom : VANDALLE
 Prénom : Denis
 Année de naissance : 1795
 Commune de résidence : Rezé
 Régiment : Marine
 Période : 7 X 1813

Sources et bibliographie :

Les sources d'archives sont multiples et accessibles en version numérisée sur différents sites internet.

Il faut ajouter à ces sites, ceux relatifs à différentes publications sur l'historique des régiments durant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Voici les principaux de l'ensemble des sites consultés :

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/

www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/NOMS/nom_

www.archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/archives-numerisees-fr www.stehelene.org/php/accueil.php?page=8&lang=fr

www.frederic.berjaud.free.fr/plan_du_site.htm www.sehri.forumactif.com

Et quelques ouvrages d'histoire parmi lesquels :

- Max GALLO, *Napoléon, l'immortel de Sainte-Hélène*, éditions Robert Laffont, 1997.
- Christophe BOURACHOT, *Les hommes de Napoléon, témoignages 1805-1815*, Omnibus, 2011.
- Dick DE LONLAY, *Notre armée, histoire populaire de l'infanterie française*, Garnier frères, Paris, 1890.
- Michel KERVAREC, *Rezé pendant la Révolution et l'Empire*, ACL éditions, 1987.
- Michel MOLIERES, *Les expéditions françaises au Portugal de 1807 à 1811*, Gallica, BNF.

Photo 1.
Monnaie
Namnète



NANTES

Étude Toponymique

NAMNÈTES



— 5 —

Michel KERVAREC

NON, LES **Namnètes**N'ONT PAS FONDÉ **Nantes**

Ce titre peut paraître incongru tant est répandu l'idée qu'à travers la Gaule, il existait des peuplades organisées sur une base ethnique. Ceci est faux. Les Namnètes n'ont pas plus fondé Nantes que les Redones n'ont fondé Rennes et les Vénètes n'ont fondé Vannes.

C'EST NANTES qui donne leur nom aux Nantais. Il en est de même dans l'Antiquité. C'est *Namnet* qui a donné leur nom aux Namnètes. *Namnet* était la capitale d'une unité territoriale, une cité au sens premier. Nous devons traiter le nom comme un toponyme. Voyons ce qu'il en est. La ville est dite *Condiouicnon* par le Grec Ptolémée au 2^e siècle. Le nom est latinisé *Condevicum* corrigé *Condevincum*.



2.

Oppidum Gaulois

Au 6^e siècle, on note *Namnetas* et *Namneticam*, d'une base gauloise conjuguée en latin.

3.

Forteresse de Jublains

Les villes importantes avaient souvent deux noms. Il faut attendre le 4^e siècle pour voir l'administration imposer celui servant à désigner la population.

Considérons donc d'abord *Condevincum*.

Le gaulois *conde* a le sens de confluent. Ici, il désigne celui de l'Erdre avec la Loire.

Pour comprendre le second composant, il nous faut expliquer que, dans toutes les langues celtiques, il y a des mutations sur la première lettre des mots conjugués. Ainsi, pour *vincum*, il nous faut lire *mincum* (le *m* mutant en *v*). On considérera donc

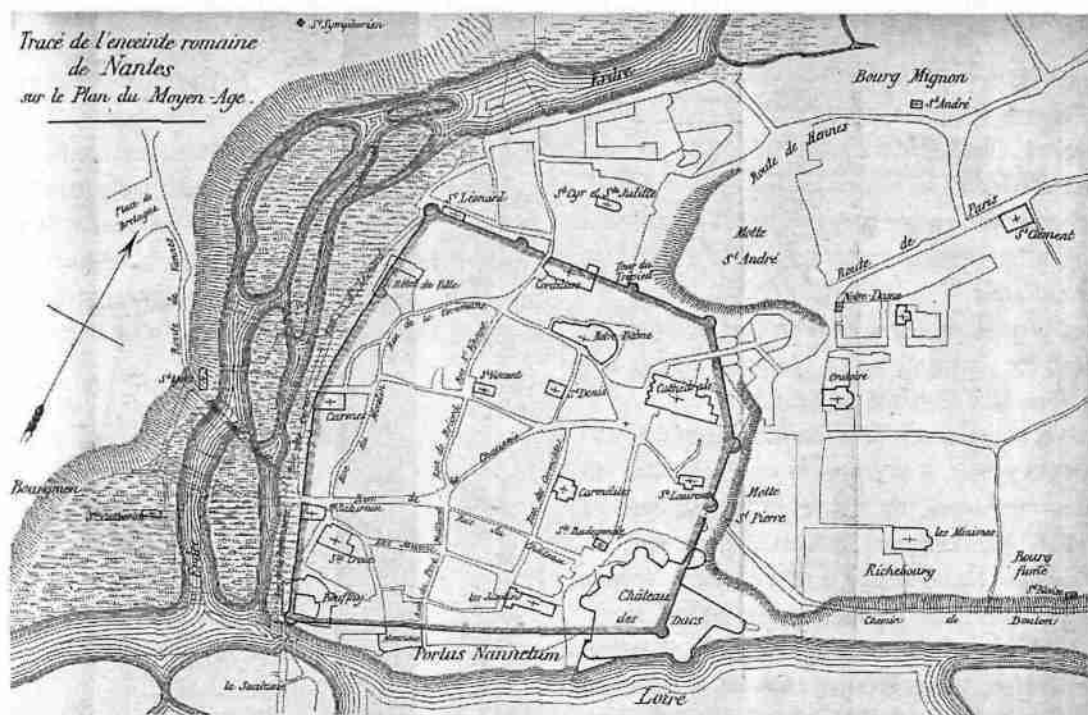
avec intérêt le gallois *mingus*, ce qui signifie indistinct, confus. Le confluent confus ? Ceci est tout-à-fait justifié, l'Erdre rejoignant le fleuve par un marais. Encore au 17^e siècle, on distinguait deux bras aux cours changeants.

Namnet apparaît alors comme un *nemeton* c'est-à-dire un lieu sacré. On compara avec Nanterre qui a *Nemptu doro* au 6^e siècle. (*doro* désignant une forteresse).

Cette probable enceinte sacrée était vraisemblablement située au sommet d'un coteau dominant le confluent, l'actuel site de la cathédrale. Les hauts-lieux chrétiens ont succédé généralement à des sites païens majeurs. Nous allons l'illustrer par le nom de Chartres, capitale des Carnutes.



La ville a *Autricum* chez César au 1^{er} siècle avant J.C. En version grecque, on trouve *Autrikan* au 2^e siècle, *Carnoutai* au 4^e siècle. La rivière *Eure*, qui passe en ces lieux, a *Odura* à la même époque. César écrit, que chez les Carnutes, existait un monument majeur où les Gaulois venaient en pèlerinage de fort loin. C'est lui qui apparaît dans le nom *Carnut*.



4.

Tracé de l'enceinte romaine de Nantes au Moyen-Âge.

Carn ut - cairn ud en irlandais- désigne le lieu où il y a un cairn. Considérons maintenant le nom latinisé *Autricum*. *Alt ri cum* se décompose *alt ri*, le grand roi et *cwn*, le sommet en gallois. Nous aurions le tertre (funéraire) du grand roi et *cwn*, le sommet en gallois. Ce sens est confirmé par le nom de l'Eure. *Odura* se décompose en *alt uir (our)*. Le mot *uir* désigne une sépulture en irlandais. Nous aurions un autre nom de Chartres, la haute sépulture, la sépulture majeure. Ce sens est encore confirmé par Chartrettes, localité de Seine-et-Marne qui a *Carnotule* au 12^e siècle. *Carn ud* est ici associé à *ula*, mot irlandais qui se disait *oulé* et a le sens de sépulture.

Dans la région, deux toponymes peuvent être rapportés. C'est d'abord le saugrenu Corps-Nuds, près de Rennes, qui a *Carnutenus* au 3^e siècle, *Cornutius* en 579. Ensuite, c'est Carnac soit *carn acos* en gallois, le lieu près (*acos*) du cairn. Il s'agit ici du tumulus christianisé par une chapelle St-Michel à son sommet et voisin du bourg (Le gallois *agos* signifie près de).

La ville a *Durocortorum* –version latinisée– au 1^{er} siècle avant J.C. Le gallois *duro* désigne une forteresse. *Cor* correspondrait à notre mot *chœur* et avait valeur de temple, selon mes recoupements. *Tor* désignerait une tour. Nous aurions un temple avec tour près de la forteresse.

8.

Monnaie
Namnète

Le nom de Reims (*Remi* au 4^e siècle) est à rapprocher de l'irlandais *reiméas*, qui se dit *reimes* et désigne un règne. Ceci signifie que l'intronisation des rois à Reims remonte à l'Antiquité et que Clovis n'a fait que perpétuer un usage gaulois, cette fois christianisé. Le nom de *Remi* correspondrait à une fonction, l'intronisateur.

La cathédrale de Reims, comme celle de Chartres, a donc été construite sur un site païen majeur et il devait en être de même pour Nantes.

Au Pays nantais, ceci se reconnaît encore à Saint-Gildas-des-Bois. A la place du mot bois, dans les textes médiévaux, on trouve encore *Nemore* en 1126 et 1453. L'élément *nem* est le même que l'on trouve dans Namnète et a le sens de sacré. *Nemore* désigne une enceinte boisée sacrée, un bois sacré. En 1026, la paroisse est dite *Lampridic*. C'est un nom breton. Venus d'Outre-Manche au 5^e et 6^e siècle, les Bretons avaient fondé là un établissement

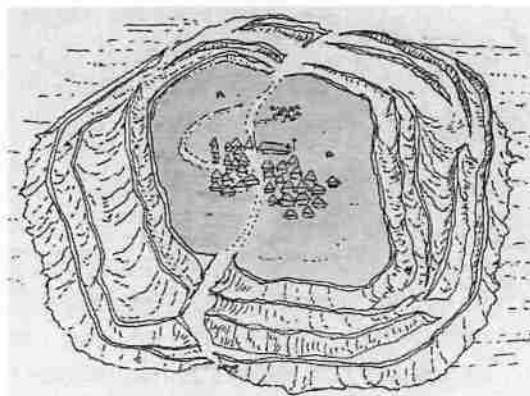
5.

Oppidum

chrétien *lann pridic* ou plutôt *lann predez*, le lieu sacré -*lann*- où l'on prêche -*predez*-. Cette même paroisse apparaît au 12^e siècle sous le nom de *Sameel* ou l'on doit reconnaître saint mael, très honoré au Pays-de-Galles et qui fut donc le premier saint patron de la paroisse. Il dut céder la place à Gildas, homme du 6^e siècle, lui aussi originaire d'Outre-Manche.

Il a laissé des écrits et est parfaitement authentifié. Il y a donc une permanence remarquable sur ce site, du bois sacré à l'abbaye, encore vivante.

Tous les lieux sacrés gaulois n'ont pas eu cet heur, ainsi de Jublains, localité de la Mayenne que nous connaissons bien aux Amis de Rezé pour y être allés en délégation avec l'adjoint à la culture de l'époque (années 1980) pour voir comment était aménagé le site gallo-romain, afin d'en tirer des

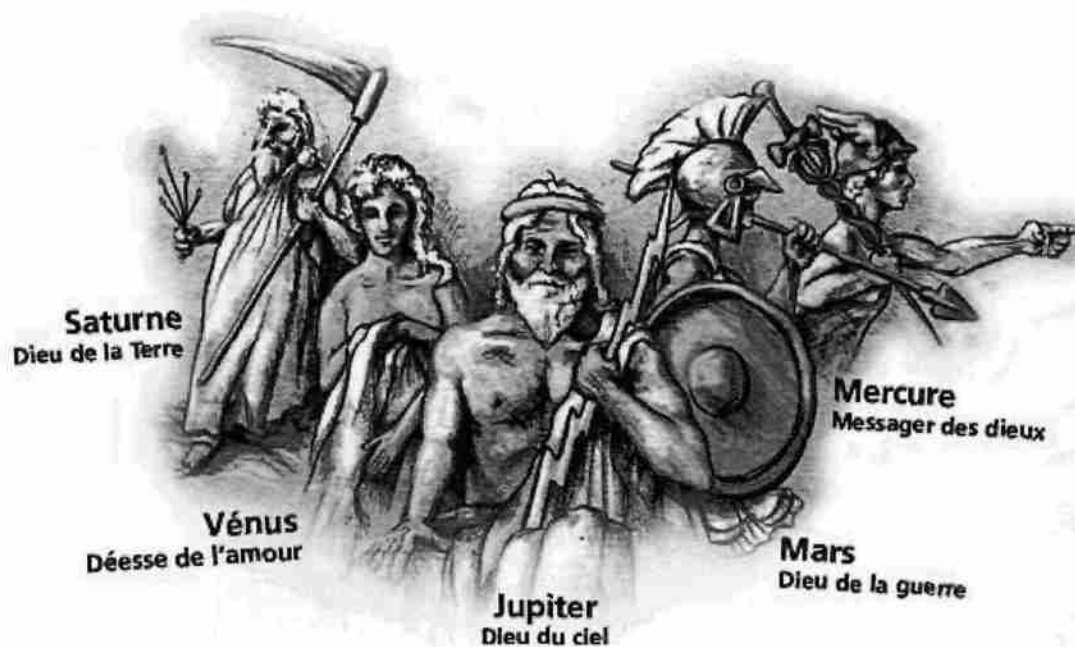


leçons pour Saint-Lupien. Mais, contrairement à ce que nous connaissons à Rezé, il y a là-bas beaucoup de structures hors sol, donc tout de suite reconnaissables : théâtre, temple et un remarquable bâtiment à l'usage incertain.

Jublains était, nous dit-on, la capitale des Diablintes, cités au 1^{er} siècle avant J.C. Comme, par la suite, on ne parle plus de ces derniers et comme les historiens s'imaginent que le nom a une valeur ethnique, ils se perdent en hypothèses hasardeuses sur leur disparition. Mais, ici comme ailleurs, il s'agit de toponymes en concurrence, soit, reconstitués, *dia-blaen-ti* et *iu-blaen-ti*. L'irlandais *dia* désigne dieu, de même pour le gaulois *iu* (*iou*). Le gallois *blaen* et le breton *blein* désignent ce qui est principal.

6.

Cathédrale
de Rheims



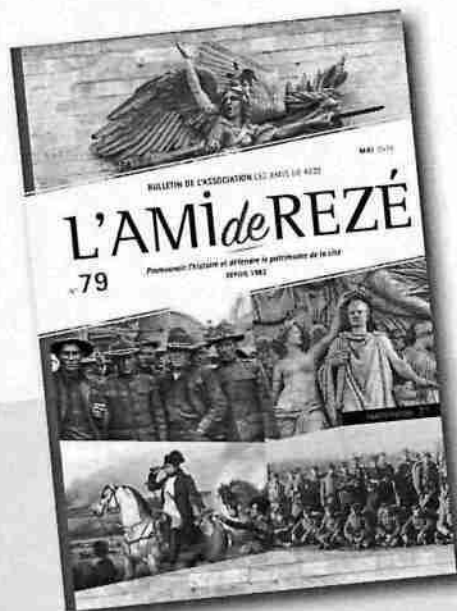
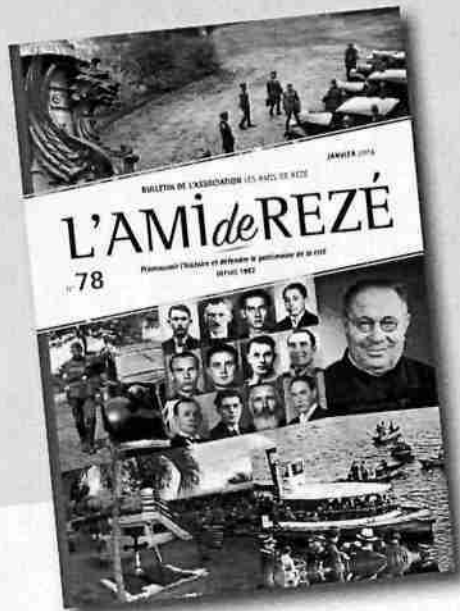
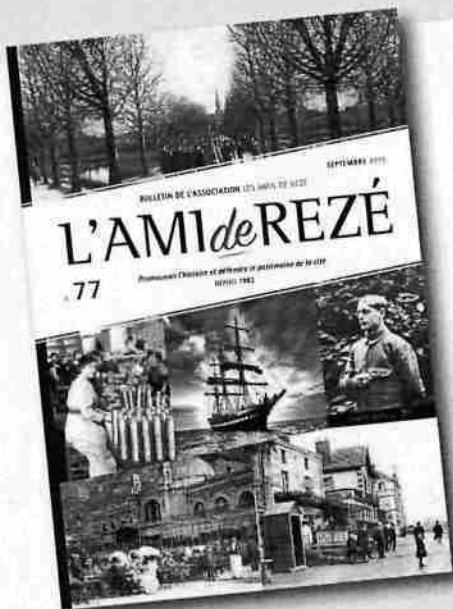
7.

Dieux Romains

Quant au mot *ti* ou *ty*, il désigne la maison dans toutes les langues celtiques. Nous comprenons donc la maison du dieu principal, un temple, le dieu en question étant plus connu sous le nom de Jupiter, c'est-à-dire *lu-pater* ou *lu-pitter* chez les voisins des Romains. Le jeudi, jour de Jupiter, se dit *Yaou* en breton, *lau* en gallois.

Dans le n°70 de notre bulletin, j'ai consacré un article au lieu-dit Pont-Rousseau. J'y développai l'idée que les Etrusques étaient des Celtes mais leurs voisins Ombriens, Osques, Sabins, etc., s'ils n'étaient pas des Celtes d'origine, étaient pour le moins celtisés. Ce sont les Celtes, pas les Latins, qui ont entretenu des rapports privilégiés avec la Grèce, au point que le Grec devint la langue sacerdotale des druides. Ce sont ces derniers qui se sont emparés du panthéon grec pour l'adapter à leur langue. Jupiter est une formation celtique, tout comme Saturne, Neptune, Pluton, Mars, Vulcain, Diane, Mercure, Minerve, Cérès, Vesta, etc. Les Romains ne comprenaient pas ces noms. Ils les ont adopté comme, plus tard, les chrétiens ont adopté les noms hébreux de la Bible. Entre les Gaulois et les hommes de César, il n'y avait donc pas de contradiction majeure en matière religieuse, sinon dans l'ordre des rituels.

Bulletins publiés :
L'AMI DE REZÉ



PAROLES

De Lecteurs

CE BULLETIN EST LE VÔTRE

- *Contribuer à sa rédaction, à sa diffusion et à son succès.*
- *Faire part de vos réactions, vos suggestions dans une nouvelle rubrique que nous avons intitulé « Paroles de lecteurs ».*
- *Confier vos documents, photos, mémoires d'un membre de votre famille en rapport avec notre commune. Ils peuvent faire l'objet d'une diffusion et d'une sauvegarde aux archives municipales de notre ville.*

*La rédaction des articles est, par ailleurs, ouverte à tous.
Un membre de l'association peut vous y aider en cas de demande...*

ALORS À VOS PLUMES...

CONTACT :

Société Les Amis de Rezé

4 Place J. Daviais, 44400 Rezé

Email : lesamisdereze@laposte.net

PAROLES DE LECTEURS

La publication de la chronique de la paroisse de St-Paul de Rezé, rédigé par le curé F. Moreau, a suscité un commentaire de M. Thomazeau. Nous vous laissons le découvrir dans les pages de ce bulletin.

Marcel Thomazeau
13007-Marseille

Le 12 janvier 2016

Cher ami,

J'ai lu, comme chaque fois, de bout en bout, *l'Ami de Rezé*, votre estimable revue.

C'est toujours un grand plaisir.

Bien sûr, le dossier publié par vos soins dans la dernière parution (N° 78) relatif au témoignage laissé après la guerre, par François Moreau, curé dès 1942 de la paroisse de Saint-Paul de Pont-Rousseau, a particulièrement attiré mon attention.

Je tiens à vous féliciter, ainsi que le président Michel Kervarec, pour l'éclairage et les commentaires tout à fait remarquables, que vous avez faites autour de ce document.

Vous me demandez mon opinion sur ce dossier ?

Je vous la livre bien volontiers, dans le texte annexe : vous en ferez usage ou pas, en tout cas, vous la connaissez.

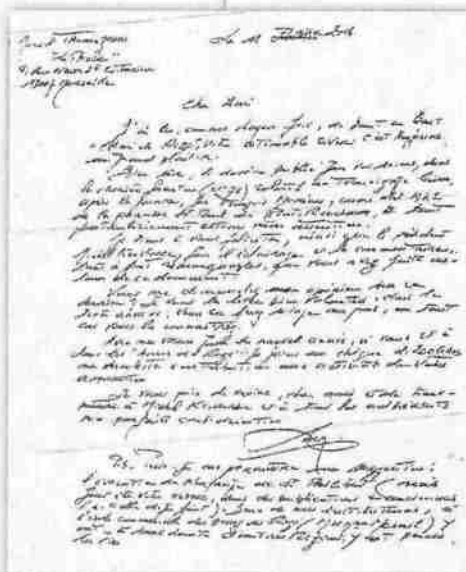
Avec mes vœux pour la nouvelle année, à vous et à tous « les Amis de Rezé », je joins un chèque de 200 euros, ma modeste contribution aux activités de votre association.

Je vous prie de croire, cher ami et de transmettre à Michel Kervarec et à tous les adhérents, ma parfaite considération.

Signature ; M TH

Ps.

Puis-je me permettre une suggestion : l'évocation du naufrage du St-Philibert (mais peut-être votre revue, dans ses publications plus anciennes, l'a-t-elle déjà faite ?). Deux de mes instituteurs, à l'école communale du bourg de Rezé (Mme et M. Mesnil) y ont, avec sans doute d'autres Rezéens, perdu la vie.



CORRESPONDANCES

Transcription de la lettre Marcel Thomazeau adressée à Isidore Impinna, auteur de l'article sur le témoignage de François Moreau (curé de St-Paul dès 1942) en collaboration avec Michel Kervarec.

À propos de la paroisse Saint-Paul-de-Rezé

L'abbé Moreau est, à mes yeux, tout à fait dans la lignée de ceux que j'ai fréquentés à la JOC, aux Chevaliers de Saint-Paul – les abbés Poiron et Gautherot. J'ai eu à m'opposer à eux dans les années 1938-39 au moment de la guerre d'Espagne, quand *fidèles à leur hiérarchie*, ils ont pris le parti de Franco contre l'Espagne républicaine. Ils approuvaient, ce faisant, l'intervention des escadrilles Condor envoyées par Hitler au service de son ami, pour massacrer la République espagnole, accumulant les ruines, tuant femmes et enfants, comme à Guernica. Et pourtant, qu'ils étaient braves et généreux mes chers abbés !

Comment et pourquoi l'abbé Moreau aurait-il pu ne pas approuver et applaudir la prise du pouvoir par le maréchal Pétain, un si bon et si grand catholique ? Comment n'aurait-il pas admiré l'État de Vichy, qui avait mis bas ce slogan d'origine républicaine *donc révolutionnaire*, "Liberté, égalité, fraternité" et l'avait remplacé par une belle et noble devise : "Travail, famille, patrie" ?

L'abbé Moreau n'en exerçait pas moins sa bonté d'âme en aidant, autant qu'il le pouvait, les pauvres gens qui, à Saint-Paul, ne manquaient pas. Les Allemands ? Nos occupants, il n'en parle pas ou si peu. Mais que voulez-vous : ils sont là et le Maréchal veille. Montoire ? Connais pas !

Qu'à la Libération, l'abbé Moreau ait tout fait pour mettre en avant – même en abaissant le rôle des autres – comme actes de résistance, quelques commisérations et actes charitables, qui pourrait l'en blâmer ? Il n'y en avait à l'époque que pour les communistes – ces terroristes comme les avait qualifiés encore hier "Le Phare", ce grand journal catholique.

Il pouvait enfin parler notre abbé Moreau, comme un brave soldat au service de l'Église. Cette église qui s'était obstinément tue, à l'exemple de sa Sainteté le Pape, des cardinaux et des évêques de France, à la seule exception de Mgr Salièges, archevêque de Toulouse – alors que l'occupant allemand et ses alliés de Vichy arrêtaient, tuaient, déportaient à tour de bras. Certes, il s'agissait pour l'essentiel de victimes athées, juives ou communistes. Voyez à Châteaubriant, à Nantes, à Rezé même.

Il est vrai que, dès 1941, quelques jeunes n'avaient pas hésité à faire sauter quelques explosifs... et voilà que l'on veut mettre leurs noms sur les plaques de nos rues ! L'abbé Moreau s'indigne. Avouez qu'il aurait eu quelque peine à proposer qu'y figurent plutôt les noms des cardinaux Gerlier et Suhard, restés si résolument muets durant toute la Guerre.

Ce commentaire, certes acrimonieux, n'enlève rien à l'intérêt et à la qualité du récit de l'abbé Moreau, notamment dans sa relation des bombardements de Nantes et de Rezé et des malheurs vécus par les populations. Toute l'horreur de la guerre !

Marcel THOMAZEAU
Frère cadet de Félicien Thomazeau, exécuté par les Allemands en 1943.
Déporté à Mauthausen, Gusen I et Gusen II.
Matricule 60635
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Erratum

*Dans le bulletin n° 78 (page 35),
une erreur s'est glissée dans la légende des grandes figures
de la résistance rezéenne. Au-dessus de Maurice Jouaud,
se trouve la photo de Paul Hallouin. Nous vous prions
de bien vouloir nous excuser de cette erreur.*



Paul HALLOIN



Maurice JOAUD

*Ces photos ont été prises en 1937 lors du mariage
de Gabriel Jouaud et de Margueritte Allouin*

ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE REZÉ

Pourquoi adhérer ?

En adhérant à l'association, vous recevrez chez vous vos bulletins gratuitement. La cotisation annuelle est fixée cette année à 12 euros pour les Rezéens et 18 euros pour les autres (participation de 6 euros pour frais d'envoi).

Vous bénéficiez ainsi d'une importante réduction sur l'ensemble des bulletins.

Votre participation est indispensable pour continuer de publier des faits relatifs à notre commune car elle permet de régler les frais de mise en pages et d'imprimerie. L'association est régie par la loi de 1901 et tous ses membres sont bénévoles.

Comment adhérer ?

Contactez nous par :

INTERNET : Lesamisdereze@laposte.net

COURRIER : **Société des Amis de Rezé,**
4 place J. Baptiste Daviais, 444000 Rezé

TÉLÉPHONE : **06 72 25 70 84**

Indiquer vos nom et prénom, votre adresse, votre téléphone et votre email et nous vous enverrons en retour un bulletin d'adhésion.

*Dans le cadre des "Petits déjeuners de l'île"
organisés par le CSC Loire et Seil :*

CONFÉRENCE

SAMEDI 21 MAI 2016

"Les soldats rezéens dans la Grande Guerre : l'enquête"

Plus d'un siècle après le début du conflit, il est toujours aussi difficile de dire combien de Rezéens ont laissé leur vie sur le champ de bataille ou les hôpitaux de l'arrière. L'enquête, toujours en cours, tentera, à partir des parcours individuels, de restituer leur identité collective et d'évaluer quel fut l'impact démographique du conflit. Elle interrogera aussi la mémoire de la guerre dans la ville: sa transmission, ses mutations, son usure..

Accueil à partir de 9h30 autour d'un café ou d'un thé (amener croissants ou viennoiseries). Début de la conférence à 10h, à la Maison des îles, allée Choëmet, Trentemoult, Rezé.

La conférence sera suivie d'un atelier d'initiation à la recherche, le samedi suivant, au CSC château.

*Société des Amis de Rezé, Rezé-Séniors,
et la Résidence Saint-Paul en partenariat
vous proposent :*

10^e Saison

2015-2016

Les Mardis de l'histoire

CONFÉRENCES À 14H30, À LA RÉSIDENCE SAINT-PAUL DE REZÉ, ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

MARDI 13 OCTOBRE 2015

De l'exode rural à l'exode urbain

Jean Renard

MARDI 24 NOVEMBRE 2015

La Fayette et l'Hermione

Alain Péronny

MARDI 19 JANVIER 2016

Le magistrat, la cité Athènes dans le sillage de Périclès

Thierry Piel

RÉSIDENCE SAINT-PAUL
103, rue Jean-Fraix,
44 400 Rezé.

MARDI 23 FÉVRIER 2016

La vie politique et la société française à travers la chanson depuis 1945

Jean Guiffan

MARDI 12 AVRIL 2016

Redécouvrir Louis Bizeul, notable, érudit, archéologue et historien de l'Armorique Gallo-romaine, (1785-1861)

Jacques Daniel

MARDI 24 MAI 2016

Les nationalistes bretons avant et pendant la dernière guerre mondiale

Michel Kervarec

Ours

Responsable du bulletin
Isidore IMPINNA et
Michel KERVAREC

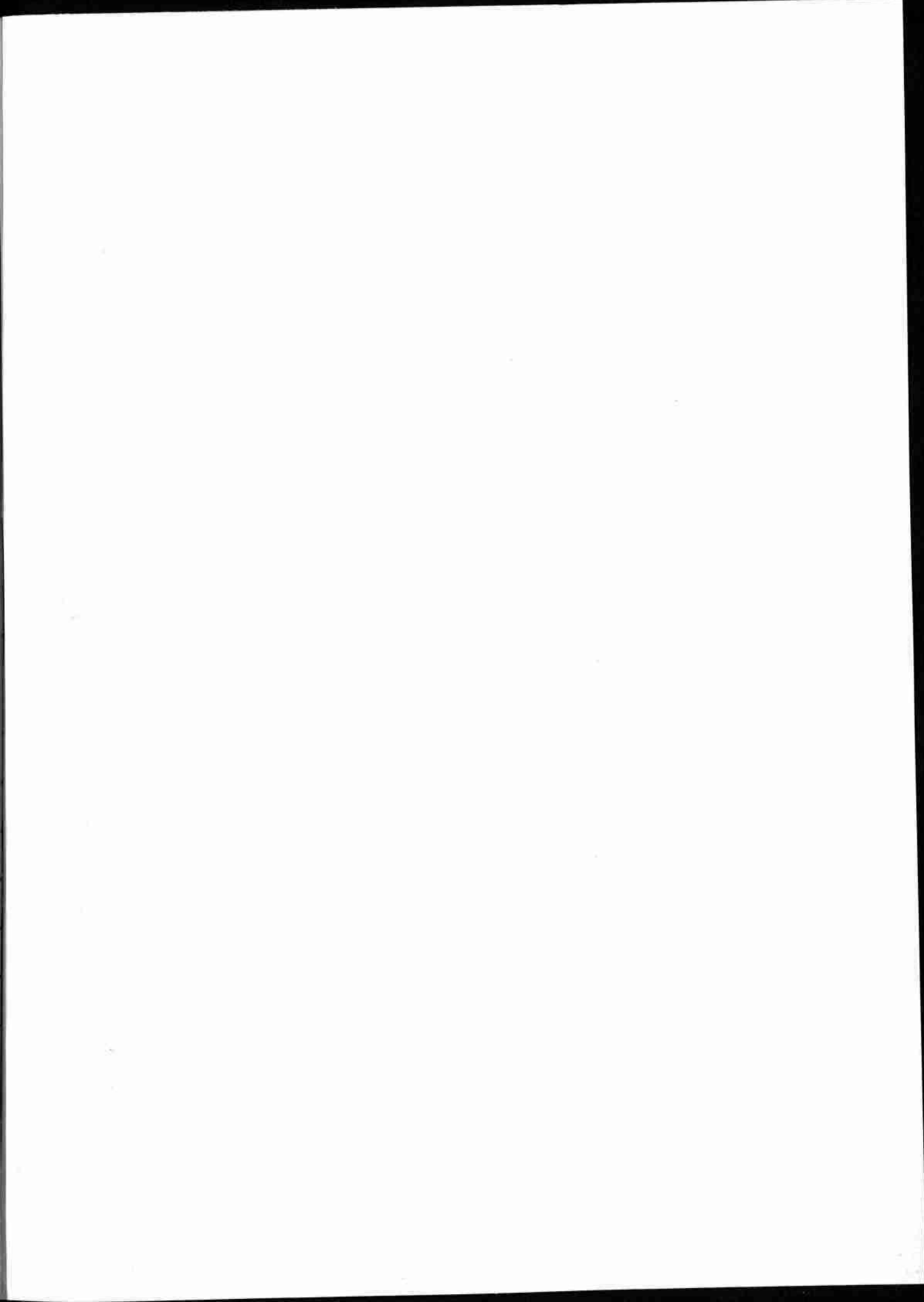
Contact
Michel KERVAREC
président de l'association
des Amis de Rezé
Tel. 02.40.75.47.60
lesamisdereze@laposte.net

Reprographie
MAIRIE DE REZÉ

Création maquette
Marie FOUASSON
Graphisme & illustrations
Tel.06.99.73.39.84
fouasson@hotmail.fr

Numéros ISSN
226-4012

LES TEXTES DE CE BULLETIN
*n'engagent que la responsabilité de
leurs auteurs. Les articles de cette
publication ne peuvent être reproduits
qu'avec l'autorisation de leurs auteurs
et de l'Association Les Amis de Rezé.*



PHOTOS COUVERTURE

1. *La Marseillaise, par F. Rude, 1836*
2. *Troupes américaines*
3. *Triomphe de 1810, par J.P Cortot, 1836*
4. *La bataille de Wagram, par Horace Vernet*
6. *Troupes Françaises*